

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 132

MONTREAL, LE MERCREDI 9 JUIN 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

L'instinct grégaire

Jean Dion

Ce doit être une question d'ambiance. Sinon, comment expliquer que 17 500 fans de hockey se soient pointés au Forum, samedi et lundi, pour assister sur écran géant à un match Canadien-Kings que n'importe qui aurait pu apprécier, bien dans ses pantoufles et la 12 au frais, sur télécouleur à haute résolution? Ou que 45 000 adeptes du vélo aient décidé par un dimanche maussade de se taper 62 joyeux kilomètres de circulation guidon à guidon?

Ce n'est pas le moindre des paradoxes: le citadin ne connaît pas le nom de son voisin d'à côté, mais il ne ratera jamais une occasion de se joindre au troupeau si on lui donne une bonne raison de le faire.

Et c'est le sport, de spectacle ou de participation, qui donne encore une fois le tableau le plus éloquent du merveilleux instinct grégaire de l'Humain. Une propension viscérale au mouvement de masse que ni la mode tant décriée de l'individualisme, ni la plus reculée des banlieues ne semblent en mesure de contenir.

On ne dispose pas de statistiques précises à ce sujet, mais Montréal doit être la capitale mondiale toutes catégories du rassemblement. Sans même parler des manifs à caractère politique, les festivals, marches, défilés, parades, événements de toute sorte pullulent dès que débarque la belle saison.

C'est probablement la faute de l'hiver rude et interminable, cet obstacle annuel de six mois aux relations sociales.

Et toujours, entourant ces multiples déploiements, la guerre des chiffres. Combien étions-nous? Est-ce plus que l'an dernier? Est-ce un record? C'est la loi implacable de la démocratie: le nombre est roi et maître. Le succès se mesure au nombre de zéros. Et on ne parle pas des participants.



Loin de nous l'idée de critiquer des mouvements qui permettent d'amasser des sous pour les enfants malades, comme c'était le cas au Forum, ou de débarrasser quelques coins de la ville, ne serait-ce qu'un jour sur 365, de son contingent quotidien d'automobiles, comme le fait le Tour de l'Île.

C'est plutôt de la notion de *party* à grande échelle et franchement bien organisé, élément structurant de la culture québécoise, qu'il est intéressant de discuter. Et surtout des raisons qu'invoquent les participants pour s'y joindre.

Au Forum — ou, en passant, on n'a fait que copier ce qui s'était déroulé à Toronto une semaine plus tôt —, c'est la brasserie Molson-O'Keefe, toujours avisée de réunir le plus grand nombre possible de «sportifs» dans un lieu bien délimité où ses produits sont offerts, qui a pris sur elle d'honneur le «7e joueur», ce sympathique gueulard collectif bien connu qui donne aux athlètes l'élan nécessaire pour donner le deuxième effort, bien connu lui aussi pour être particulièrement utile dans les coins.

C'est ce qu'on pourrait appeler, en patois brassicole, l'avantage de la *lee*.

Or qu'à cela ne tienne, peu importe que la valeureuse Flanelle évolue à 3000 milles de là, ils étaient 17 500 à s'époumoner dans un gigantesque sursaut de solidarité. La distance n'a plus d'importance. Ensemble, nous réussissons, comme disait l'autre.

Comme quoi le hockey est un sport véritablement collectif. Car imaginons ce qui serait arrivé si tous étaient restés assis chez eux comme autant de pommes de terre de sofa, samedi. John LeClair n'aurait probablement pas marqué en prolongation.



Mais contrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'y a pas que le hockey dans la vie. Il y a aussi la *bicycle*.

On parle évidemment du *bicycle* institutionnalisé, savamment balisé par un parcours encadré par la police. Pas question, ici, de vivre par exemple la grandiose aventure de la piste de la rue Rachel, en comparaison de laquelle même Eddy Merckx trouverait que le Tour de France est une randonnée de plaisance hautement sécuritaire. Pas question de laisser sa pédale tourner vers des horizons incertains.

Non, pour participer à la grande fête du *bicycle* qu'est le Tour de l'Île, il faut avoir son coupon officiel, porter son dossier «Lai» officiel, attendre deux heures avant de partir et accepter de rouler roue dans la roue avec sept ou huit des 44 999 autres qui, eux aussi, voudraient voir Pointe-Claire du haut de leur selle.

Et il devait certainement s'en trouver plusieurs, dans le groupe, pour dire que le *bicycle* est un gage d'air pur et apporte une formidable sensation de liberté.

Dire qu'aux nouvelles télévisées, dimanche soir, des automobilistes exaspérés faisaient part de leur colère à l'égard de ces empêcheurs de circuler. Ils voulaient qu'on les expédie sur l'île Notre-Dame l'an prochain.

Ce n'est pas si bête. Si, à 45 000 sur la très vaste île Notre-Dame, ils s'avaient de pousser tous en même temps, le Canadien se sentirait gêné et pourrait enfin décider de gagner avant la prolongation.



«C'est tout seuls qu'on est le plus nombreux», disait Yvon Deschamps. Il ne croyait pas si bien dire. Car les vaillants 7e joueurs et cyclistes, pour entassés qu'ils aient été, ne savent probablement pas plus le nom de celui qui, le temps d'un rassemblement, fut leur voisin d'à côté.

INDEX

Les Actualités...A2	Éditorial.....A6	
Agenda culturel...B7	Idées.....A7	
Annonces classées...B4	Le Monde.....B3	Météo
Avis publics.....B2	Montréal.....A3	
Culture.....B8	Mots croisés.....B4	Nuageux
Découvertes.....B1	Politique.....A4	Max: 19
Économie.....A5	Les Sports.....B6	Détails en B2

LE MONDE

Un illuminé tue un «collabo» célèbre

PAGE B-3



LES ACTUALITÉS

Deux parcs d'éoliennes en Gaspésie dès 1995

PAGE A-8



POLITIQUE

Loi 86: les intellectuels écrivent au PEN

PAGE A-4

Vers une renaissance des trains de banlieue

Québec statuera d'ici le 23 juin sur un projet intégré de CN et CP

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Québec statuera de façon définitive d'ici le 23 juin sur l'avenir des trains de banlieue de la région métropolitaine, un dossier dont on attend le débloccage depuis plusieurs mois.

Une porte-parole du ministre des Transports, M. Sam Elkas, a confirmé hier après-midi que le gouvernement accueillait favorablement l'initiative lancée plus tôt en journée par les deux principaux transporteurs ferroviaires au pays.

Réseau CP Rail et CN Amérique du Nord ont en effet

annoncé hier matin la conclusion d'une alliance pour la création d'un réseau unique et intégré de trains de banlieue dans le Grand Montréal comportant notamment l'exploitation de cinq nouvelles lignes qui s'ajouteraient aux deux existantes.

Jusqu'à maintenant, chacun des nouveaux partenaires avaient toujours privilégié son propre projet.

Cette annonce a été immédiatement applaudie par le Conseil métropolitain du transport en commun (CMTC) regroupant 39 municipalités desservies par les trois sociétés régionales de transport (STCUM, STRSM et STL) qui s'est prononcé le mois dernier en faveur d'un réseau unique.

En clair, si le train est désormais en gare, les partenaires attendent de voir si le gouvernement du Québec se résoudra à y monter. Pour assumer le financement des infrastructures — ce qui semble acquis — mais aussi pour statuer sur le partage de la facture d'exploitation — ce qui reste à négocier.

Appelée des vœux du gouvernement québécois, l'alliance prendra d'abord la forme d'un Conseil ferroviaire des trains de banlieue réunissant les représentants des deux transporteurs auxquels pourront se joindre les représentants des pouvoirs publics. A plus long terme, le

VOIR PAGE A-8: TRAINS

Fermer pour mieux rouvrir



PHOTO PRESSE CANADIENNE

HYUNDAI a annoncé, hier, une bonne et une mauvaise nouvelle. La société sud-coréenne fermera son usine de Bromont pour une période temporaire de 18 mois; elle procédera alors à un investissement de 66,1 millions\$ pour changer les équipements en vue de l'assemblage de la prochaine génération du modèle Elantra. Les quelque 850 employés actuels seront réembauchés et on s'attend même à une augmentation de 30% du nombre des emplois vers la fin de 1995. Nos informations en page A5

HAÏTI

Abandonné par l'armée, Marc Bazin démissionne

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Après un an à la tête d'un gouvernement reconnu par personne à l'exception du Vatican, Marc Bazin, premier ministre d'Haïti, a remis sa démission hier.

L'émissaire de l'ONU pour Haïti, Dante Caputo, qui tente de trouver une solution négociée à la crise haïtienne, a estimé que cette démission devait ouvrir la voie au rétablissement rapide de la démocratie dans ce pays.

Lâché par ses partenaires politiques (les socialistes du PANPRA, les démocrates chrétiens du PDCH) et, surtout, manifestement abandonné par l'armée qui l'avait installé au pouvoir en juin 1992, M. Bazin a dit devoir

cesser ses fonctions «à cause des pressions et des menaces de toute sorte exercées contre les personnes (...) choisies pour faire partie de la nouvelle équipe ministérielle et contre leur famille.»

Vendredi dernier, en effet, M. Bazin avait procédé à un remaniement ministériel, dénoncé comme «unilatéral» par les ministres remerciés et par les dirigeants des partis politiques qui appuyaient le gouvernement Bazin. Les quatre ministres, Wiener Fort, Saïdel Lainé, Carmelo Pierre-Louis et André Calixte, réputés alliés de l'Etat-major militaire et protégés du puissant chef de police de Port-au-Prince Michel François, ont du reste refusé de

VOIR PAGE A-8: BAZIN

Leadership conservateur

La course tourne en débat de bas étage

CHANTAL HÉBERT
LE DEVOIR

Casselman, Ontario — À quatre jours du vote, la campagne à la direction du Parti conservateur fédéral a atteint le fond du baril.

Alors que les camps Charest et Campbell s'arrachent à tour de bras l'allégeance des derniers délégués disponibles, la course est en voie de devenir un débat de bas étage. Ce qui se chuchote et se sous-entend sur l'origine, le sexe ou la personnalité des deux principaux candidats est devenu la véritable monnaie d'échange du jeu de troc politique en cours actuellement.

Pendant que des partisans de Kim Campbell, de même que d'influents *columnistes* insistent lourdement sur les origines québécoises de Jean Charest et sur les conséquences soi-disant néfastes pour le Canada d'envoyer encore un autre Québécois au 24 Sussex, le camp adverse fait des ravages chez les dinosaures du Parti conservateur.

Ils font leurs choux gras de la personnalité et la vie privée de Kim Campbell. Hier, un député a même publiquement indiqué que le statut de célibataire de Mme Campbell en faisait d'emblée une moins bonne candidate que Jean Charest.

«Il y a 3800 délégués qui peuvent avoir 3800 raisons pour appuyer ou ne pas appuyer un candidat plutôt qu'un autre», a affirmé à ce sujet, hier, Jean Charest en se défendant bien de courtiser les délégués en faisant délibérément appel à certains de leurs plus bas instincts.

Rien n'empêche qu'hier, les raisons invoquées par une des plus récentes acquisitions du camp Charest au sein du caucus conservateur pour justifier son adhésion n'avaient rien de très subtil.

«Il est clair que le fait que quelqu'un ait une famille l'amène à se soucier davantage de sa communauté et des familles des autres», a ainsi déclaré d'emblée l'Ontarien Terry Clifford. Ce député a affirmé avoir d'abord penché pour Kim Campbell, qui est divorcée et qui n'a pas d'enfants, mais s'être ravisé en cours de campagne. Poussé à préciser sa pensée sur les qualifications supérieures de Jean Charest par rapport à Kim Campbell, M. Clifford a invoqué la qualité de parent du ministre.

Au cours de la même conférence de presse, parrainée par le ministre ontarien Otto Jelinek, on avait également longuement insisté sur la «stabilité» de Jean Charest et sur le fait qu'il est un «homme de famille».

En tournée dans l'Est ontarien, le ministre de l'Environnement a bien précisé qu'à son avis «le statut conjugal d'un candidat n'a rien à voir avec la campagne».

«Moi, je n'ai pas cherché à dire que ma situation personnelle m'avantageait ou me désavantageait», rappela-t-il.

Mais Jean Charest, tout comme Kim Campbell, affirme également qu'il n'est pas en mesure de sonder les

VOIR PAGE A-8: LEADERSHIP

L'école et le projet de loi 86

L'immersion, mais à quel prix?

En faisant tomber l'interdit des cours d'immersion en anglais à l'école francophone, on craint que le ministre Claude Ryan, responsable de l'application de la Charte de la langue française, n'ouvre la porte à un vent bilingue. Un vent qui soufflerait sur son passage les longs efforts d'intégration des minorités culturelles facilités par la loi 101. Mais même chez ceux qui ne s'opposent pas à l'immersion, on est à se demander si le projet du ministre est vraiment réaliste. L'immersion, peut-être, mais à quel prix?

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

L'école Royal Vale: un *success story* de l'immersion appliquée au secteur anglophone. Pourtant, se rappelle Charles Levy, directeur des services de l'enseignement à la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM), la mise en place du programme a, à l'époque, coûté une petite fortune. «Tous les fonds sont sortis de la commission scolaire».

«Et en plus, nous n'avions à embaucher per-

sonne, la CEPGM n'ayant qu'à échanger des professeurs avec le secteur francophone», précise-t-il.

Pourtant, de coûts, le ministre n'a glissé mot tout au long de la tumultueuse commission parlementaire où il a présenté ses amendements controversés à l'article 72 de la Charte de la langue française.

En pleine période de restrictions budgétaires et de décade, la principale intéressée, la ministre de l'Éducation, Mme Lucienne Ro-

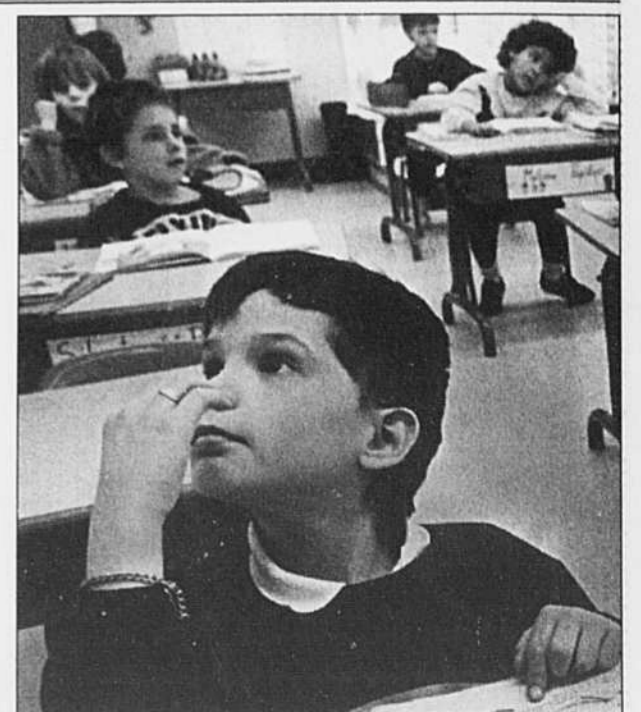


PHOTO ARCHIVES

À l'heure du leitmotiv *Vivre selon nos moyens*, le coût de l'immersion, au-delà de son coût social, a été passé complètement sous le boisseau par son principal promoteur.

VOIR PAGE A-8: IMMERSION

♦ LES ACTUALITÉS ♦

Vente de terres fédérales à Saint-Jean-sur-Richelieu

Couture est intervenu pour empêcher les appels d'offresLAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Le député conservateur de la circonscription fédérale de Saint-Jean, M. Clément Couture, est personnellement intervenu en 1990 pour empêcher le recours normal à la procédure d'appel d'offres pour la vente de terres fédérales situées dans cette municipalité au bénéfice d'un supporter du Parti conservateur.

Dans une lettre expédiée le 5 février 1990, le député a invité le ministre des Transports de l'époque, M. Benoit Boucharde, à écarter une autre offre d'achat plus intéressante pour le Trésor fédéral, en arguant que le gouvernement ne devait pas encourager la spéculation à Saint-Jean.

Interrogé par LE DEVOIR au cours des derniers mois, le député Couture avait toujours soutenu n'être jamais intervenu dans la transaction

initiale, rappelait-il, avant son élection.

On se souviendra qu'en mars dernier, à la suite des révélations du DEVOIR, le ministre des Travaux publics, M. Elmer Mackay, avait dû s'excuser en Chambre pour avoir procédé en 1989 à la cession d'une partie de ces terrains expropriés au début des années 60 à proximité de l'aéroport de Saint-Jean sans respecter la politique gouvernementale.

Au moment où le terrain était déjà vendu, le ministre avait même convaincu un autre investisseur que le terrain... n'était pas à vendre. Privant les propriétaires ancestraux de la possibilité de présenter une offre pour récupérer leur patrimoine, cette vente, longtemps tenue secrète et comportant des conditions avantageuses, s'était réalisée au profit de Carrière Bernier Ltée, dont le propriétaire, Réal Ouimet, cotisait à la

caisse électorale conservatrice.

La compagnie de l'homme d'affaires avait ainsi fait main basse sur 238 615 mètres carrés pour 98 000\$. Le prix moyen payé pour chaque arpent (1340\$) était pratiquement identique à celui qu'Ottawa avait dû déboursier 22 ans plus tôt lors de l'expropriation (1353\$).

D'autres documents avaient également permis d'établir qu'au début de 1990, un concurrent de M. Ouimet, Carrière Baillargeon Ltée, avait présenté une proposition pour une superficie supérieure au prix moyen de 5000\$ l'arpent.

Dans sa lettre au ministre Boucharde, le député Couture affirmait donc en février 1990 savoir «maintenant qu'un contribuable de mon comté a fait une offre d'achat au ministère des Travaux publics pour une somme exorbitante dépassant plusieurs fois

la valeur marchande commerciale desdits terrains».

«Je suis certain que vous êtes d'accord avec moi que notre gouvernement ne doit pas encourager ce genre de spéculation», soutenait le député.

Tout en alléguant que Carrière Bernier était l'unique propriétaire exproprié des terrains et qu'elle pourrait y poursuivre l'exploitation d'une carrière en dépit du zonage existant, le député Couture affirmait que «ces terrains doivent être remis au propriétaire exproprié et (on doit) ignorer les offres qui nourrissent la spéculation».

Malgré ses promesses et des demandes répétées, le député Couture n'a jamais transmis cette lettre au DEVOIR. L'hebdomadaire local *Le Canada français* en a reçu copie la semaine dernière et en a publié des extraits dans sa dernière édition.

Les libéraux refusent d'assouplir la télédiffusion des débats

LE DEVOIR

Les députés libéraux ont refusé, lundi, un projet-pilote qui consistait à donner plus de souplesse aux diffuseurs dans la présentation télévisée des débats à l'Assemblée nationale.

Le caucus libéral juge «que le public est bien servi» par les images qui sont disponibles à l'heure actuelle, explique leur porte-parole, M. William Cusano. L'association des journalistes de la Tribune de la presse du Parlement de Québec «s'interroge sur les motifs profonds de ce refus», écrit le président de la Tribune, M. Rheel Seguin, du *Globe and Mail*, dans un communiqué.

Les députés du Parti québécois avaient donné leur accord à ce projet. La proposition de la Tribune de la presse visait à donner une image plus juste de la réalité parlementaire en présentant l'orateur sous trois angles différents, incluant les députés assis

sur les banquettes voisines, de même que de montrer la réaction du député avec lequel il a un débat. La proposition se limitait à un essai de 15 jours et uniquement pour les 45 minutes de la période quotidienne des questions. Le tout était sujet à un bilan à la reprise des travaux parlementaires à l'automne.

Il s'agissait, aux yeux de la Tribune, de donner accès aux téléspectateurs aux débats de l'Assemblée nationale selon des conditions similaires à celles réservées aux citoyens qui se déplacent et assistent aux débats depuis les galeries réservées au public. Ces personnes peuvent bien sûr voir la personne qui parle, mais aussi ses voisins.

Elles peuvent voir aussi, à l'approche des Fêtes, des députés signer leurs cartes de Noël, au lieu d'écouter les débats, d'autres lire leur journal, d'autres injurier les députés d'en face, d'autres bâiller aux corneilles...

ÉMISSION SPÉCIALE DU FRONT COMMUN**Ce soir à 18 h 30**

**LE FRONT COMMUN
LANCE UN APPEL
AU MINISTRE JOHNSON**

**La CEQ, la FTQ, le SFPQ, le SPGQ
et quatre organismes affiliés à la CSN,
soit la FEESP, la FNEEQ, la FPPSCQ et le SPTM
proposent au gouvernement:**

- le retrait du projet de loi 102;
- le maintien des échelles salariales actuelles jusqu'au 30 juin 1994;
- la négociation d'une politique salariale à l'intérieur d'une convention collective dont la durée minimale serait de 3 ans;



- une révision en profondeur de l'organisation du travail;
- l'attribution au gouvernement des premières économies réalisées jusqu'à concurrence de 1% de la masse salariale.

UNE PROPOSITION RAISONNABLE**UNE OCCASION UNIQUE DE FAIRE AUTREMENT**

LE DEVOIR

MONTRÉAL



La victoire est proche!



PHOTO JACQUES NADEAU

DANS UN ATELIER DE L'EST de Montréal, les artisans de Brisson-Mercure préparent les festivités de la coupe Stanley. Ce sont leurs chars allégoriques qui sillonneront les rues de Montréal lors du défilé qui suivra le triomphe final du Canadien. À moins que les Kings, presque à l'agonie, ne s'éveillent et obligent ces artisans à tout remballer...

Un congédiement «révoltant» à Outremont

DANNY VEAR
LE DEVOIR

L'attachée au cabinet de l'ancien maire d'Outremont Jérôme Choquette a subi un traitement si révoltant à l'occasion de son congédiement en novembre 1991 que cette ville devra lui verser une indemnité de quelque 32 000\$, a jugé la Cour supérieure.

Dans sa récente décision, la juge de la Cour supérieure Nicole Morneau pose un regard très sévère sur le comportement du directeur général, Victor Mainville, et du nouveau maire d'Outremont, Jean Pomminville, dans toute cette affaire.

Au service d'Outremont depuis près de huit ans, Mariette St-Michel était secrétaire du maire Choquette et responsable des relations publiques. Le 12 novembre 1991, son patron est défait lors de l'élection municipale.

Trois jours plus tard, le nouveau maire, Jean Pomminville, apprend à Mme St-Michel «qu'il n'a pas besoin d'une attachée attachée à sa personne». Aussitôt, le directeur général, Victor Mainville, lui annonce que son poste sera aboli. Ce jour-là, le directeur général aurait brusqué Mme St-Michel. Il exige qu'elle ne quitte pas son bureau avant qu'un inventaire en soit dressé et qu'elle prenne «ses» neuf jours de congé avant de partir définitivement. A cette occasion, il aurait ragé, hurlé, brandi les bras.

Le 19 novembre, Mme St-Michel quitte définitivement son emploi. Au

cours du mois suivant, aux prises avec la machine administrative outremontaise, elle aura de la difficulté à obtenir son salaire, son certificat d'emploi, ses obligations d'épargne, etc.

Le traitement qu'a subi Mme St-Michel «est simplement révoltant», soutient la Cour supérieure.

Malin plaisir

Dans sa décision, la juge Morneau affirme que le directeur général d'Outremont, Victor Mainville, «a pris un malin plaisir à tourmenter cette employée» et «a profité de sa situation d'autorité pour prendre sa revanche» sur une employée qui avait échappé à son contrôle pendant toutes ses années à la ville.

La juge Nicole Morneau n'est pas tendre à l'endroit du successeur du maire Choquette. Une fois élu, Jean Pomminville «a fait confiance au directeur général de la Ville et fermé les yeux sur ce qui s'est avéré être un règlement de compte aussi injustifié qu'injustifiable», écrit-elle dans sa décision.

Dans cette affaire, «rien dans la preuve — sauf la loyauté de Mme St-Pierre envers le maire Choquette — ne permet de justifier la façon dont on a permis au directeur général de la traiter», précise la Cour.

En conséquence, la Cour supérieure a condamné Outremont à payer huit mois de salaire, soit 26 139\$, à Mme St-Pierre ainsi qu'une indemnité de 6900\$ pour dommages moraux.

Près de 20% des enfants québécois souffrent de «troubles mentaux»

LE DEVOIR

Entre 15 et 20% des enfants québécois souffrent de «troubles mentaux» suffisamment intenses pour que l'enfant ait besoin d'aide.

C'est ce que révèle une enquête de Santé-Québec menée en collaboration avec l'Hôpital Rivière-des-Prairies de Montréal, la première enquête menée au Québec sur la santé mentale des enfants et des adolescents.

Les chercheurs ont interrogé l'année dernière 2400 jeunes et leurs parents et 1440 professeurs, et l'évaluation des troubles mentaux a été faite selon les données de l'Association américaine de psychiatrie.

Selon les données recueillies par l'enquête, la présence de troubles mentaux a été identifiée chez 17,5% des adolescents de 12 à 14 ans et

chez 14,9% des enfants de 6 à 11 ans. Pour leur part, les parents ont identifié de tels troubles chez 19,9% des enfants.

Les enfants de 6 à 11 ans ont rapporté 4,1% de dépression majeure chez les garçons et 2,7% chez les filles. L'hyperactivité est identifiée comme le problème le plus généralisé par les parents et les professeurs.

Chez les adolescents, un adolescent sur quatre se retrouve en difficulté d'apprentissage. L'«idéation suicidaire» est présente chez 4,4% des adolescents et chez 10,1% des adolescentes.

Une des données les plus troublantes de l'enquête veut que les adolescentes de 12 à 14 ans souffrent six fois plus de dépression que les garçons, et elles consultent les services spécialisés deux fois moins.

Dans un éventuel regroupement des hôpitaux francophones

Notre-Dame veut jouer un rôle majeur

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Pour le directeur général de l'hôpital Notre-Dame David Levine, les hôpitaux francophones doivent absolument «songer à des regroupements» dans un avenir relativement proche, d'autant plus que le nombre de résidents diminue dans les hôpitaux universitaires.

Notre-Dame entend jouer un rôle majeur dans un éventuel regroupement, à tel point que la direction annoncera l'automne prochain un projet de «centre de soins ambulatoires», qu'on veut construire sur le stationnement arrière de l'hôpital actuel.

M. Levine réagissait ainsi au projet annoncé lundi par cinq hôpitaux montréalais anglophones qui entendent se regrouper et construire d'ici dix ans dans le centre-ville un super-hôpital avec l'Université McGill.

M. Levine, qui dirige le «vaisseau amiral» de la santé au Québec, ne craint pas du tout la création d'un tel centre

dans le centre-ville. «Les hôpitaux anglophones veulent rationaliser leurs activités, explique-t-il au DEVOIR. Mais les hôpitaux francophones doivent maintenant songer eux aussi à se regrouper pour offrir des meilleurs soins à la population, à meilleur coût».

Le centre projeté par McGill entend mettre l'accent sur les soins ambulatoires, «un concept développé depuis 6 ou 7 ans aux États-Unis», explique David Levine, et qui consiste à réduire le temps passé à l'hôpital par une intervention qui permet de retourner à domicile.

L'exemple donné par David Levine donne à réfléchir: dans le cas d'une infection pulmonaire, «normalement le patient doit prendre des antibiotiques pendant plusieurs jours sous observation à l'hôpital. On peut maintenant déterminer le type de bactérie, attacher à la ceinture du patient une pompe programmable reliée à un sac de soluté, et le patient passe tous les jours à l'hôpital pour voir le médecin, changer son soluté, tout en

continuant à vivre dans son milieu».

M. Levine estime même que le quart des soins actuels pourraient être prodigués selon ce principe.

Le projet de clinique ambulatoire n'est pas encore officiellement présenté aux autorités gouvernementales. Notre-Dame construit actuellement un centre de recherche de 22 millions\$, qui doit ouvrir ses portes en 1995, et l'hôpital gère pour 105 millions\$ de projets de rénovation en tout genre.

David Levine ne pouvait s'empêcher de remarquer hier la disparité entre les budgets du centre McGill et ceux de son institution. L'hôpital Notre-Dame dispose d'un budget de fonctionnement de 158 millions\$ pour gérer 927 lits, dont 127 lits chroniques et 800 lits pour soins aigus. Le centre McGill projeté demande un budget de 350 millions\$ pour gérer 1128 lits. «Il existe une disparité évidente, qui tient au sous-financement historique des hôpitaux francophones», commente-t-il.

Pour une réduction de l'enseignement religieux

Un comité «sur le curriculum» réclame 100 heures au premier cycle du secondaire

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Un récent rapport du «comité sur le curriculum» chargé d'étudier les ajustements aux programmes d'études, en vigueur dans les écoles primaires et secondaires, suggère que les périodes obligatoires consacrées à l'enseignement religieux ou moral soient réduites de 6 à 4 unités, soit de 150 heures à 100 heures, au premier cycle du secondaire.

Au deuxième cycle du secondaire, le comité, qui doit rendre un rapport final sur les ajustements nécessaires à la grille-matières, du primaire et du secondaire, la semaine, à la table de mise en oeuvre sur la réussite scolaire, suggère également que ces deux matières soient rendues optionnelles par les Comités catholique et protestant du Québec.

C'est ce que révèle une version des travaux menés par le comité, sur lequel siègent 15 représentants de divers organismes du monde scolaire, et qui a été remise à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science dimanche dernier.

Rappelons que les Comités catholique et protestant déterminent présentement, et ce, en vertu de la loi, le temps qui doit être consacré à l'enseignement moral ou religieux dans toutes les commissions scolaires du Québec.

Par ailleurs, dans la dernière version de ses travaux, le comité suggère une plus grande

marge de manoeuvre aux commissions scolaires dans l'application des indicateurs de temps inscrits dans le régime pédagogique du ministère de l'Éducation pour chacune des autres matières obligatoires.

«Présentement, le régime établit des indicateurs en fonction du temps moyen qu'un élève prend à maîtriser une matière, explique André Vézina, sous-ministre à la planification et au développement pédagogique du ministère, qui anime les travaux du comité.

Par ailleurs, la plupart des commissions scolaires appliquent fidèlement ces indicateurs, à 30 minutes près».

Au chapitre des matières obligatoires, le comité suggère que seules la langue d'enseignement, la langue seconde, la mathématique, les sciences physiques et l'histoire du Québec et du Canada demeurent indérogeables pour les étudiants du deuxième cycle du secondaire.

Pour leur part, l'étude des «langages» (langues et arts), des «sciences humaines», «des sciences de la nature et technologie», et de la «connaissance de soi comme individu et comme membre d'une société», devraient faire partie de programme d'études, élaborés soit localement, par les commissions scolaires et autorisés par le ministère, ou conçus par le ministère de l'Éducation.

Hausse des frais de scolarité

Les étudiants universitaires prêts à tout en septembre

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les étudiants universitaires se disent prêts à tout en septembre pour empêcher la hausse de 50% des frais de scolarité décrétée dans le dernier budget Levesque. Une hausse qui coûtera l'équivalent d'un second loyer pour les étudiants, disent-ils.

L'Organisation nationale universitaire (ONU), une coalition de 200 000 étudiants créée cet hiver pour lutter contre la hausse des droits de scolarité, rétorquait hier au budget présenté le 20 mai dernier.

Un budget qui prévoit une augmentation de l'ordre de 51% des frais de scolarité à l'université à une date qui reste encore indéterminée.

«Tout est envisagé. On passe en revue les moyens d'action possibles, en pensant surtout à toucher l'opinion publique. Les journées d'études, les moyens de pression, ça va reprendre en septembre», a dit hier M. Serge Charlebois, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) membre de l'ONU.

On espère ébranler l'opinion publique en rappelant que cette hausse — qui fera grimper la facture moyenne des étudiants de 1500 à 2250\$ par année — aura des effets désastreux tant sur le revenu étudiant que sur le nombre de ceux qui accéderont à des études universitaires.

En fait, souligne l'ONU, l'augmentation de 800\$ prévue par le dernier budget fera en sorte que 25% des étudiants, qui ne disposent que d'un revenu de 6000\$ par année, consacreront autant pour se loger que pour leurs frais de scolarité.

«Le seul paiement des frais de scolarité représentera 40% de leur budget. En fait, c'est l'équivalent d'un second loyer... Il s'agit d'un non-sens», estime M. Charlebois.

À l'heure actuelle, le revenu moyen des étudiants au baccalauréat oscille autour de 9558\$. De tous les groupes d'âge, ce sont les jeunes de 15 à 24 ans dont la situation s'est le plus détériorée depuis les années 80, en baisse de 27%, disent les étudiants.

Plus encore, les universitaires réfutent à qui veut bien l'entendre que ces conditions difficiles n'amélioreront rien l'accès à l'université. Et cela, à l'heure où seulement deux jeunes Québécois sur dix accèdent à des études universitaires. Plus encore, 40% des étudiants à la maîtrise et la moitié des aspirants au doctorat abandonnent leurs études en cours de route.

«Quand on considère que 64% des nouveaux emplois créés nécessiteront des études supérieures, force est de constater que le Québec, par le manque de vision de son gouvernement, est en train de manquer le bateau», croit l'ONU.

Ralentissement des études, cours à temps partiel, manque de main-d'oeuvre qualifiée: les étudiants prévoient que cette décision aura des impacts désastreux sur le développement économique.

Quebecor doit indemniser

LE DEVOIR

Le Groupe Quebecor doit verser une indemnité de départ de quelque 140 000\$ à un ancien directeur de la publicité du *Journal de Montréal*, a tranché la Cour supérieure. Agé de 55 ans, Gilles Morin, qui travaillait depuis près de neuf ans chez Quebecor, recevra notamment 5000\$ à titre de dommages moraux.

Dans sa décision, le juge John Gomery a dénoncé l'attitude «mesquine» de l'employeur au cours de la négociation avortée de cette indemnité et la manière «insultante» dont M. Morin a été congédié en septembre 1991.

COLLÈGE FRANÇAIS COLLÉGIAL

Session d'automne 1993

Quelques places sont encore disponibles au Secteur Général pour le D.E.C. en 2 ans

SCIENCES DE LA NATURE

- Sciences de la santé
- Sciences Pures et Appliquées

SCIENCES HUMAINES

- Sciences de l'administration

LETTRES

- Lettres - Langues

SPORTS - ÉTUDES

Quelques possibilités d'inscription aux programmes de Hockey, Patinage artistique, Tennis, etc...

Année Scolaire 1993 - 94

Quelques inscriptions sont encore possibles pour tous les niveaux du secondaire, plus particulièrement pour le secondaire I.

Renseignements, prospectus, inscriptions
COLLÈGE FRANÇAIS

185 Av. Fairmount Ouest, Montréal 495-2581

Le Caf'Conc'
Château Champlain

«C'est un super show! Très professionnel!»
Muriel Millard

«Une excellente revue dans l'ensemble»
Jean-Paul Sylvain,
Journal de Montréal

«Two thumbs up»
Montreal Gazette

mercredi, jeudi 21 h 00
vendredi et samedi 2 représentations en soirée 21 h 00 et 23 h

ÉTOILES et NUITS BLANCHES de RUSSIE
de YULI ZOROV avec les «Russian Follies»

Dans une revue éblouissante par ses gymnastiques, ses acrobaties et ses danses dans la plus pure tradition russe. Interprétées par les jeunes étoiles les plus talentueuses de Russie.

Hôtels et Villégiatures Canadian Pacific
Le Château Champlain 878-9000 Ticketmaster 790-1111 GRIZZLY FOURMILLES Terry

Le spectacle le plus coloré en ville

LE DEVOIR

POLITIQUE

Opposition au projet de loi 86

Les intellectuels québécois écrivent au PEN

Ils sonnent l'alarme sur la politique de «bilinguisation» du gouvernement du Québec

PIERRE CAYOUILLE
LE DEVOIR

Des écrivains et intellectuels québécois ont entrepris de sensibiliser les écrivains du monde entier à la menace grave que fait, selon eux, peser sur la langue française et la littérature québécoise la politique de bilinguisation du gouvernement du Québec.

Le Centre québécois du PEN international demande en effet que «la situation faite à la langue du Québec et à sa littérature» soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du PEN international.

Dans une lettre adressée à M. Alex Blok, secrétaire international du PEN à Londres, le président de la branche québécoise de l'organisation, M. Jean Éthier-Blais, et les membres du conseil d'administration demandent que soit inscrit ce même sujet à la prochaine réunion du «Comité des langues et littératures en voie de perte». Les signataires pressent aussi le secrétariat international de leur indiquer dans quelle mesure l'UNESCO peut être saisie de cette affaire.

«Nous protestons aujourd'hui afin que demain ou après demain, le Québec ne devienne pas, à partir de sa composante culturelle, un autre lieu d'injustice institutionnalisée et de désordre», écrivent les auteurs, dans un appel aux écrivains du monde entier, en particulier à

ceux qui, comme nous, sont l'objet d'une tentative permanente d'assimilation».

Le PEN — l'acronyme provient des mots Poets, Essayists et Novelists — a été fondé en 1921 dans le but de rassembler les écrivains épris de paix et de liberté en vue de défendre les valeurs de l'esprit contre le racisme et le fanatisme. Reconnue par l'UNESCO, cette organisation rassemble plus de 10 000 écrivains répartis dans 90 pays. La charte du regroupement, rappellent les dirigeants du Centre québécois, l'incite à dénoncer les abus politiques portant sur les atteintes aux droits de l'homme dans leur composante la plus haute, qui est la culture.

Au lendemain du dépôt du projet de loi 86 visant à «assouplir» la Charte de la langue française, les écrivains québécois sonnent donc l'alarme.

«À l'extrême rigueur, on peut parler de génocide culturel. Faudra-t-il attendre un demi-siècle, après notre disparition de facto pour dénoncer cette situation?» s'inquiètent-ils.

Ils proposent une lecture sans équivoque du projet de loi 86. «Il s'agit pour le gouvernement québécois actuel, à la remorque des groupes de pression anglophones et assimilés, de rétablir l'affichage bilingue et d'obliger les étudiants québécois de langue française à suivre des cours d'immersion de langue anglaise. Résultat: Montréal, centre vital du Québec, affichera aux yeux du monde

entier, et singulièrement à ceux des immigrants, qui choisissent en majorité d'y vivre, cette réalité qu'il n'y a plus au Québec une langue officielle, mais deux. Dans le contexte nord-américain, cette décision équivaut à remettre en cause notre passé, nos luttes et notre avenir», expliquent les intellectuels québécois à leurs homologues étrangers.

«La situation s'aggrave dès lors que l'immersion anglaise intervient. Cela veut dire qu'en une génération, les Québécois seront bilingues. Qu'en sera-t-il alors de notre littérature? Quel jeune apprenti-auteur choisira d'écrire en français», demandent-ils.

«Invoquer le libre choix? Contre de pareilles pressions culturelles et sociologiques, cette invocation est ridicule. Nous sommes matraqués par le réseau de propagande, d'information, de télévision, de cinéma américain; certaines de nos revues les plus prestigieuses sont contrôlées par de grands intérêts culturels et anglophones; de vastes secteurs de notre presse sont entre les mains de financiers acquis à la politique d'anglicisation progressive de notre nation», poursuivent les auteurs de la lettre.

Le Centre québécois du PEN international estime que l'assimilation demeure un danger quotidien. Après la noyade dans le sang (1837), «il s'agit de nous noyer dans les flots d'une immigration sans contrôle et sans frein, qui nous conduira nécessairement à la disparition dans le Grand Tout nord-américain de langue anglaise, estimant-ils. Les méthodes changent, le but de cette politique de conquête, lui, ne change pas. Nous savons depuis plus d'un siècle que l'instrument privilégié de cette assimilation est la bilinguisation progressive de notre peuple».

Outre M. Jean Éthier-Blais, M. Jean-Pierre Duquette, Louise Gareau-Desbois, Marie Emond, Alexis Klimov, Louise Maheux-Forcier, Gaston Miron, Jean-Guy Pilon et Danielle Ros ont signé la lettre dont pourront prendre connaissance les centres de l'Allemagne, des États-Unis, de France, de Chine, du Japon et de nombreux autres pays.

Pour organiser la défense de Grande-Baleine

Bacon a versé 180 000\$ à une firme de relations publiques

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, a versé à une firme de relations publiques, National, un montant de 180 000\$, depuis 1992, pour organiser la défense du projet hydroélectrique Grande-Baleine, au Canada comme à l'étranger.

Ce contrat prévoyait que la firme privée devait fournir à la ministre des conseils sur «la façon d'établir et de maintenir des relations harmonieuses avec différents publics au Québec, au Canada et à l'étranger, pour l'ensemble de son programme de communication dans le cadre des programmes de développement hydroélectrique du Québec».

National pouvait être appelée à organiser des activités de relations publiques dans ce même cadre.

La firme pouvait, par exemple, rédiger des discours de Mme Bacon, former les porte-parole du gouvernement, instruire les hauts fonctionnaires sur le plan de communication, préparer des dossiers de presse, analyser l'opinion publique, etc.

Le contrat a été attribué après appel d'offres.

En Chambre, hier, le député péquiste Guy Chevrette s'est indigné du fait que Mme Bacon fasse appel à une firme privée pour faire exécuter ce genre de travail puisqu'une quarantaine d'employés oeuvrent dans les services de communication de son ministère.

En cette période de restrictions budgétaires, chaque dollar compte, dit-il.

En 1992-93, le cabinet National a bénéficié d'au moins six autres contrats totalisant 160 000\$. Ces contrats ont trait aux relations publiques entourant la politique culturelle (60 000\$), un plan d'intervention d'urgence en immigration (47 800\$), une stratégie pour Montréal (10 000\$), le Palais des congrès de Montréal (16 000\$) et le Supermotocross du Stade olympique (35 000\$).

La même firme avait eu le mandat d'organiser le lancement de la réforme de la santé de Marc-Yvan Côté, en décembre 1991, et les communications des célébrations du Bicentenaire des institutions parlementaires en 1991-92.

Mme Bacon a expliqué qu'il s'agissait de répondre vite aux attaques médiatiques et aux démarches de dénigrement faites par les autochtones contre Grande-Baleine.

Le contrat signé en juillet 1992 prévoyait que des services pouvaient être fournis par National jusqu'au 31 mars 1994, soit sur une période de 21 mois.

Il prévoyait des dépenses maximales de 400 000\$. Mme Bacon a précisé hier que son ministère avait mis fin au contrat après des dépenses de 180 000\$.

Elle s'est étonnée de l'attitude de M. Chevrette, lui qui, généralement, accuse le gouvernement de mal défendre l'image du Québec.

Son attachée de presse, Mme Marie-José Reid, explique que la ministre a considéré que National avait rempli son mandat à ce moment-là. Elle a tenu compte du fait, entre autres, que la situation avait changé, un négociateur spécial ayant été nommé auprès des Cris, M. Yves Fortier, et les autochtones ayant accepté de discuter avec lui.

EN BREVE

VINCENT APPUIE CAMPBELL

Ottawa (PC) — Le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, Pierre H. Vincent, a donné hier son appui à Kim Campbell. «Je crois qu'elle est la meilleure, qu'elle a le meilleur programme et qu'elle va gagner les prochaines élections», a déclaré le ministre Vincent au cours d'une réunion du clan Campbell tenue hier à Ottawa. Le ministre Vincent était resté neutre depuis le début de la course au leadership conservateur parce qu'il était responsable du choix des candidats du PC au Québec. Il n'occupe plus ces fonctions depuis lundi et a joint le camp Campbell hier.

DÉPUTÉS CONTRE LE NOIR

Québec (PC) — Un groupe de sept députés libéraux recommande d'exclure la construction résidentielle du décret de la construction pour y combattre le travail au noir. Dans un rapport rendu public hier, ces députés libéraux suggèrent également que les travailleurs de la construction cotisent au régime d'indemnisation des accidentés du travail géré par la CSST. Entre-temps, ils proposent que le décret régissant l'industrie de la construction soit prolongé pour une période de six mois, le temps qu'on tienne un sommet des intervenants de ce secteur pour en arriver à une convention collective respectueuse du bien des consommateurs et de l'industrie.

DAVANTAGE DE SOUS POUR LE BOIS

Sainte-Foy (PC) — Le ministre des Forêts du Québec consacra 15,6 millions\$ cette année en recherche-développement, soit une augmentation de 6,8% par rapport à l'an dernier malgré une diminution de 18,4% du budget global. Le ministre Albert Côté a souligné, hier, à l'Université Laval, que 5 millions\$ en subventions ou en contrats de recherche-développement seront octroyés à des organismes externes au ministère des Forêts, ce qui représente une hausse de 20,4% comparativement à 1992-93. «La recherche représente un excellent placement pour le futur. On nous soumet parfois des projets flyés qui en valent souvent la peine», a avancé M. Côté en assurant que l'augmentation consacrée en recherche-développement ne se faisait pas au détriment d'autres secteurs.

LA CSST GÈLERA SON TAUX

(PC) — La CSST gèlera son taux de cotisation moyen pour la prochaine année et prévoit que son déficit en 1993 sera réduit de près de moitié par rapport à celui de l'an dernier. C'est ce qu'a fait savoir hier en conférence de presse à Montréal, le nouveau président de la CSST, Pierre Shedler. Bien que le taux moyen de cotisation sera maintenu l'an prochain à son niveau de 1993, soit 2,75\$ pour chaque tranche de 100\$ de masse salariale, M. Shedler a indiqué qu'environ les deux tiers des employeurs québécois verront néanmoins leurs cotisations augmenter l'an prochain. «Ce sont surtout les employeurs oeuvrant dans les secteurs légers qui seront affectés par des hausses de leur taux de cotisation», a-t-il précisé.

LA SCHQ CONSULTE SES MEMBRES

(PC) — La Société canadienne de l'hémophilie, section Québec (SCHQ), a entrepris hier de consulter ses membres quant aux 10 millions\$ consentis par le ministre Marc-Yvan Côté, la semaine dernière, à titre d'aide humanitaire aux personnes infectées par le virus du sida à la suite de l'utilisation de produits sanguins contaminés au début des années 80. A cette fin, la SCHQ a fait parvenir 450 lettres dans lesquelles elle demande aux hémophiles infectés et à leur famille d'endosser ou de rejeter deux propositions mises de l'avant par le conseil d'administration.

RÉFLEXION SUR LE TOURISME

(PC) — Deux organismes voués au développement touristique québécois réclament d'être associés à la réflexion en cours sur l'avenir du ministère du Tourisme du Québec. Ils veulent éviter que ce dernier soit démantelé à la faveur de la restructuration administrative annoncée lors du dernier budget. Les porte-parole des Associations touristiques régionales associées du Québec (ATRAQ) et la Corporation des services aux établissements touristiques du Québec (CSETQ) ont uni leurs voix, hier, pour souligner l'importance vitale du rôle joué par le ministère, depuis sa création en 1984, auprès des différents acteurs de l'industrie touristique québécoise.

«Le ministère du Tourisme, c'est l'image du Québec. Si on veut compétitionner mondialement, la présence du ministère est nécessaire», a fait valoir la présidente de l'ATRAQ, Linda Gallant, en conférence de presse.

CONTROVERSE SUR LA PAUVRETÉ

Ottawa (PC) — Un rapport d'un comité des Communes portant sur la pauvreté au pays a semé la controverse dès son dépôt, hier. Selon ce rapport, préparé sous la direction de la députée conservatrice Barbara Greene, il y aurait, au Canada, environ la moitié moins de gens pauvres que le nombre habituellement admis. Le comité recommande dans son rapport au gouvernement fédéral de développer une nouvelle façon de mesurer la pauvreté, en vue d'avoir une meilleure prise sur le problème. Dès que le rapport a été rendu public, les critiques n'ont pas tardé à se manifester. On a accusé le comité de simplement jongler avec les statistiques sur la pauvreté au pays en vue d'amoindrir le problème.

ROCH ET LE «ROCKET» AUX ADIEUX

Ottawa (PC) — Brian Mulroney recevra vendredi les hommages du chanteur Roch Voisine et de l'ancienne vedette du Canadien de Montréal, Maurice Richard. Outre le «Rocket» et la mégastar Voisine, plusieurs artistes québécois rendront hommage au premier ministre Mulroney qui mettra fin à dix ans de vie politique précisément ce jour-là. La soirée du vendredi 11 juin coïncidera en effet avec l'accession de Brian Mulroney à la direction du Parti conservateur en 1983. Plusieurs films vidéo entrecoupés de spectacles seront présentés au Centre civique d'Ottawa à compter de 19 heures. Céline Dion sera aussi de la partie. Mais contrairement aux autres, Mme Dion offrira ses vœux et chantera une chanson au premier ministre par transmission satellite.

«UNE RÉUSSITE! BRAVO!»

★★★★



BONNEVILLE
3999\$
PAR MOIS
36 MOIS

Les caractéristiques de la Bonneville SE 1993 lui valent toutes les éloges!

- Moteur V6, 3800
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultiplication
- Freins antiblocage (ABS)
- Sac gonflable côté conducteur
- Climatiseur
- Télé-déverrouillage des portes
- Traction asservie
- Radio AM-FM stéréo avec lecteur de cassette
- Régulateur de vitesse
- Réglage électrique du siège du conducteur en 6 sens
- Sièges baquets
- Béquet arrière
- Groupe apparence extérieure
- Garantie GM TOTAL^{mc} de 3 ans/60 000 km sans franchise

PONTIAC
Bonneville SE 1993

VOS CONCESSIONNAIRES

PONTIAC
BUICK

PARTICIPANTS

Assistance
ROUTIÈRE 24 HEURES

*Prix basé sur un bail de 36 mois, avec versement initial de 4 000 \$. Premier versement et dépôt de garantie remboursable de 475 \$ requis. Taxes en sus. Frais de 5¢ par kilomètre après 72 000 km. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1993 en stock. **Selon la première éventualité. †L'Assistance routière Pontiac est offerte sur les modèles Pontiac 1993. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Tous les détails chez votre concessionnaire. Certains équipements peuvent être en supplément.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
-18,30	-29,46	-21,59	-	-
1889,34	3862,72	3510,54	77,96	374,00

Tassé

514 879-2100

Obligations municipales 5 ans / 7,25%

Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

Depuis 1967

Univa

Unigesco compte sur la Caisse

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Maintenant que Warburg, Pincus a regagné New York, Unigesco compte sur la Caisse de dépôt et placement du Québec pour se sortir du pétrin à une semaine de remboursement de certaines de ses débetures totalisant 62 millions\$.

Selon plusieurs observateurs, la Caisse s'est engagée à soutenir Unigesco dans la mauvaise passe qui s'annonce. C'est pourquoi, délaissant le strict opportunisme financier, la Caisse s'est entendue avec Unigesco pour lui offrir plus que la valeur boursière pour son bloc d'actions d'Univa, à peu près ce que Warburg, Pincus offrait au début des négociations, soit 8,85\$ l'action.

Si elle jouait les dures, la Caisse pourrait profiter de la situation et ramasser au prix du marché, soit 7,25\$ l'action, ce bloc d'Univa que cherche à vendre — désespérément maintenant — le holding de Bertin Nadeau. Mais elle s'est entendue avec Unigesco pour régler la question à un prix acceptable, soutient-on.

Hier, le porte-parole de la Caisse, Mme Suzanne Brochu, s'est refusé à faire tout commentaire sur le sujet.

Tous les ingrédients sont réunis pour que Unigesco, qui s'est plié jusqu'ici aux quatre volontés de la Caisse, devienne belliqueuse et se lance dans une poursuite judiciaire contre cette institution financière qui lui a fait perdre — et à ses actionnaires — des dizaines de millions et a mis en péril sa situation financière.

En mars dernier, la Caisse a empêché Unigesco de réaliser la pleine valeur de ses actions d'Univa en s'opposant à une transaction menée par la banque d'affaires new-yorkaise The Blackstone Group qui en offrait 11\$. Par la suite, la Caisse faisait jouer ses relations et dénichait Warburg, Pincus qui en offrait 20% de moins. Ces transactions ont avorté et Unigesco se retrouve le bec à l'eau, aux prises avec une échéance des plus pressantes, le 16 juin prochain.

Pour acheter son silence et réparer les pots cassés, la Caisse, assure-t-on, lui offre de racheter ses titres d'Univa à prime et cherche à impliquer dans cette transaction le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Hier, le porte-parole du Fonds de solidarité, Jean-Denis Lamoureux, se montrait prudent. «C'est à un stade préliminaire», s'est-il limité à préciser.

Certes, le président du Fonds, Claude Blanchet, a déjà indiqué son intérêt au maintien du contrôle d'Univa au Québec. Mais les observateurs soulignent aujourd'hui que le Fonds aurait du mal à justifier un tel investissement.

Si le Fonds veut faire un placement dans Univa, il n'a qu'à acquérir des titres à la Bourse, signale-t-on, à 1 ou 2\$ de moins que le prix promis par la Caisse à Unigesco.

En outre, le Fonds pourrait difficilement justifier un investissement stratégique dans Univa, un placement qui cadre mal avec sa vocation.

Après tout, il ne s'agit pas là de capital de risque pour encourager une PME à créer des emplois. Le Mouvement Desjardins, qui a critiqué les avantages fiscaux consentis à ce seul fonds, ferait sans doute les gorges chaudes de ce détournement de la mission première du Fonds de solidarité, prévient un observateur.

L'Elantra y sera produite en 1995

Hyundai investit 66 millions\$ à son usine de Bromont

La participation financière des gouvernements reste à définir

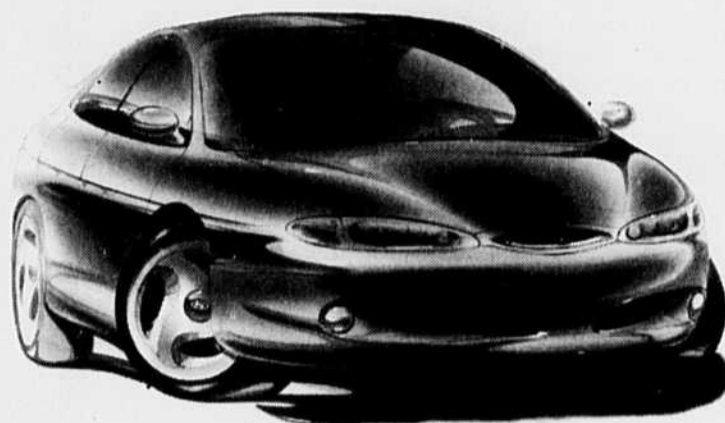
CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Hyundai avait en fait deux nouvelles à annoncer hier, une bonne et une mauvaise. La société sud-coréenne fermera son usine de Bromont sur une période temporaire qui s'étendra d'octobre 1993 jusqu'au printemps de 1995. Elle procédera alors à un investissement de 66,1 millions\$ pour changer les équipements en vue de l'assemblage de la prochaine génération du modèle Elantra. Tous les employés actuels seront réembauchés et on s'attend même à une augmentation de 30% du nombre des emplois vers la fin de 1995.

Des négociations sont en cours depuis quelques semaines avec les gouvernements de Québec et d'Ottawa pour obtenir leur participation financière. On explique chez Hyundai qu'en 1989, au moment d'ouvrir l'usine, un accord de financement avait été convenu avec les gouvernements dans le cadre du programme d'assistance initial pour une contribution jusqu'à 110 millions\$; or, Hyundai dit n'avoir utilisé que 46 millions\$ de cette somme et se croit justifiée d'avoir accès à la somme non touchée.

À Québec, un porte-parole du ministère de l'Industrie et du Commerce a confirmé que des négociations avaient lieu «sur les modalités». Il faut donc en déduire que le principe d'une contribution gouvernementale est accepté, ce donc on ne semble aucunement douter chez Hyundai. Il s'agit donc d'établir le montant exact de la participation gouvernementale.

L'annonce faite hier à Toronto pour les médias et à Bromont pour les employés de



l'usine a été accueillie avec soulagement par les gens de la région concernée, qui étaient terrorisés depuis un certain temps à la pensée que cette usine où travaillent 841 personnes aurait pu fermer définitivement ses portes. «J'ai été applaudi trois fois par les employés», racontait le directeur des ressources humaines pour cette usine, M. René Paquet, qui a lu hier matin devant les employés le communiqué émis par Hyundai Canada.

Essentiellement, on procédera à Bromont à des transformations très semblables à celles que General Motors a effectuées dans son usine de Boisbriand. La reconversion de l'usine commencera incessamment; la production de la Sonata se poursuivra jusqu'en octobre, alors qu'il faudra interrompre complètement les activités d'assemblage. Les nouveaux équipements arriveront en juillet 1994 et il faudra alors quatre ou cinq mois pour compléter leur installation, ce qui devrait fournir du travail à environ 75 employés.

La période des tests commencera vers la fin de 1994. Les employés reprendront gra-

duellement leurs fonctions jusqu'à la reprise de la production industrielle en juillet 1995 de l'Elantra, modèle 1996, dont 40 000 unités seront construites en 1995; on prévoit porter la production à 88 000 unités en 1996 et atteindre la pleine capacité en 1997, c'est-à-dire 100 000 véhicules.

Pour aider ses employés à traverser cette période difficile pour eux sur le plan financier, Hyundai propose un programme d'aide qui comprend un supplément de revenu en sus de l'assurance-chômage, qui sera enrichi lorsque le bénéficiaire n'aura plus droit à l'assurance-chômage; il y a aussi certaines mesures concernant l'assurance-maladie et de l'aide aux employés à trouver, si possible, un emploi temporaire, en attendant leur rappel à l'usine. Le détail de ces mesures fera l'objet de discussions avec les employés eux-mêmes dans les semaines à venir.

Pour ce qui est de l'Elantra, Hyundai la présente comme un modèle de moyenne gamme lancé l'an passé. Son succès a été quasi instantané avec une augmentation globale des ventes de 61%; on en a vendu plus de 100 000 unités en 1992. L'évolution des marchés mondiaux, notamment le fait que les Chinois commencent à acheter des voitures, le fait aussi que l'Europe est devenue le plus important marché d'exportation de Hyundai, a incité la société coréenne à donner une nouvelle vocation à son usine de Bromont, qui produira l'Elantra pour les marchés de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

Hyundai a déjà investi 400 millions\$ à Bromont, sans compter les 46 millions\$ mis par les gouvernements.

La construction résidentielle recule

PRESSE CANADIENNE

Après avoir affiché des hausses en mars et avril, la construction résidentielle a reculé en mai au Québec. Selon les chiffres publiés hier par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), 27 900 mises en chantier ont été enregistrées en mai, sur une base annuelle corrigée des variations saisonnières (DDA), un recul de 21,6% par rapport au mois d'avril.

La baisse des mises en chantier s'est concentrée dans les logements multiples (33,6%), un secteur où l'activité est généralement plus volatile d'un mois à l'autre.

Pour sa part, la construction de maisons individuelles a reculé de 1,5%. «Bien que le creux du cycle ait été atteint au premier trimestre, la reprise sera lente à démarrer», commente Jean-François Dion, économiste régional à la SCHL.

Sur le plan national, le nombre de mises en chantier a également baissé, passant de 171 300 unités (DDA) en avril à 147 600 en mai.

En termes bruts, 3799 unités ont été mises en chantier au Québec, soit 21,4% de moins qu'en mai 1992. Le secteur locatif, éprouvé par le surplus d'unités inoccupées sur le marché et la faiblesse de la demande, a enregistré la plus sévère baisse d'activité. La construction de maisons individuelles et de condominium a également reculé alors que du côté des maisons jumelées et en rangée, on remarquait une légère hausse.

Dans les régions métropolitaines du Québec, l'activité était en baisse à Chicoutimi-Jonquière (23%), Québec (32%), Hull (28%), Sherbrooke (26%) et Montréal (11). Seule la région de Trois-Rivières affichait une hausse des mises en chantier (21%) en mai.

Trust Général

Le sort des détenteurs de débetures est fixé

La Caisse prêtera 80 millions\$

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Les termes de l'entente quasi-définitive qui autorisera la Banque Nationale à faire l'acquisition de Trust Général, la Sherbrooke Trust ainsi que Gentrust, permettront aux détenteurs de débetures d'obtenir un remboursement qui oscille entre 26 et 30 cents par dollar investi au lieu des 50 cents qu'ils avaient exigé au début des négociations avec Trustco Général.

D'après les informations recueillies auprès de M. Pierre Goyette, président du conseil de Trustco Général, ce recul entre la cible fixée et la proposition qui sera envoyée la semaine prochaine à tous les détenteurs est attribuable, en partie, aux modifications apportées par la Caisse de dépôt et placement du Québec à sa participation dans «Softco». Au sein de cette dernière seront regroupés les immeubles repris ainsi que les prêts jugés non-performants.

Après avoir effectué sa propre qualification des actifs qui seront vendus par Trustco Général à la Banque Nationale, la Caisse en serait venue à la conclusion que la valeur de l'actif qui sera rapatrié au sein de «Softco» sera d'environ 160 millions\$, d'indiquer un acteur financier, soit une soustraction de 37 millions\$ dans l'évaluation convenue entre la Banque et le Trust.

Du fait que la Caisse s'était engagée à investir 50% maximum de la valeur du portefeuille de «Softco», elle a donc annoncé aux parties en présence que son prêt total sera de 80 millions\$. Un 80 millions\$ garanti par des éléments d'actifs de «Softco». Cette société sera dirigée par un conseil rassemblant des représentants de la Caisse de dépôt, de Trustco, de la Banque ainsi que de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

En contrepartie de la diminution de sa participation, la

Caisse a décidé, de confier M. Goyette, d'abandonner l'exigence à l'effet que Trustco Général devait mettre 10 millions\$ dans le fond de roulement de «Softco». Un 10 millions\$ qui, de fait, sera versé dans le coffre où seront regroupées les sommes qui seront partagées entre les détenteurs de débetures à titre de remboursement.

Tel que convenu à la table des négociations, le financement de «Softco» aura le profil suivant: la Caisse prêtera donc 80 millions\$, la Banque Nationale prêtera 10 millions\$ en 1^{er} hypothèque, le Trust Général va prêter 10 millions\$ en 2^e hypothèque à la faveur de la vente de ses actifs à Trustco Général. Et la différence? Que le financement définitif soit de 197 ou 180 millions\$, la différence sera assumée par Trust Général sous forme de débetures et d'un prêt en 2^e hypothèque.

Avant d'apposer les signatures sur le contrat de vente, le président de Trustco a souligné qu'une autre séance de pourparlers sera tenue afin notamment d'identifier les moyens qui permettront à «Softco» de disposer d'un fond de roulement suffisamment élevé pour lui éviter de fermer boutique «dans deux ou trois mois».

Selon M. Goyette, c'est à la Banque Nationale et à la Caisse de dépôt de mettre des liquidités dans «Softco» pour que celle-ci soit en mesure de répondre de ses obligations financières envers tout un chacun. Une fois cette question réglée, l'entente sera conclue au cours des prochains jours.

À moins de profondes modifications aujourd'hui, le calendrier des événements sera le suivant: demain les membres du conseil d'administration de Trustco étudieront le résultat des négociations entre toutes les parties. Après quoi, s'ils en acceptent les principes, une circulaire sera envoyée aux détenteurs de débetures pour les inviter notamment à une assemblée qui, vraisemblablement, sera convoquée quelques jours après le 24 juin.

Faible hausse du taux d'escompte

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La Banque du Canada a interrompu momentanément le mouvement de baisse de son taux directeur, répondant ainsi aux récentes tribulations du dollar sur les marchés de change. Fixé à 5,17% hier, la hausse de 11 points de base a tout de même surpris par sa faiblesse.

«La banque centrale voulait, ainsi, indiquer qu'elle demeurerait aux aguets», a précisé Benoît Durocher, qui a noté qu'à la mi-séance hier, les signes allaient plutôt dans le sens d'une hausse de près de 20 points du taux d'escompte.

L'économiste de la Banque Royale a observé un regain de volatilité sur le dollar canadien au cours des derniers jours, dans la foulée de la décade des titres de créance du gouvernement québécois, mais également sous la crainte de voir les titres de dette du gouvernement ontarien «y passer». «Le gros morceau est relié aux négociations entourant le nou-

veau contrat social entre le gouvernement de l'Ontario et les employés du secteur public. Le gouvernement compte sur ces coupures de 2 milliards\$ pour ramener son déficit aux environs des 10 milliards\$. S'il n'y parvient pas... Les agences d'évaluation se fient sur l'énoncé budgétaire, qui table à son tour sur ces coupures», a insisté Benoît Durocher.

Malgré la remontée du taux directeur, les cours obligataires ont fermé la séance en hausse légère, s'arimant ainsi au mouvement de fonds qui s'inspire d'un assouplissement généralisé du loyer de l'argent à l'échelle internationale.

Cet environnement favorable reflète l'arrivée de la récession en Europe, la contraction au Japon et la reprise, non inflationniste mais plus timide que prévu, de l'activité économique aux États-Unis. Au sud de la frontière, un gouverneur de la Réserve fédérale entrevoyait cependant des signes d'une économie qui passe en mode expansion, «en train d'accélérer», sans pression inflationniste sévère.

LES EMPLOYÉES ET LES EMPLOYÉS DE SOUTIEN PROMETTENT UN AUTOMNE CHAUD À L'UQAM

La négociation entre l'UQAM et ses employés-es de soutien pétine.

Alors qu'elle a bonifié les conventions collectives des professeurs-es et des chargés-es de cours, l'Université ne démontre pas une réelle volonté de négocier avec son personnel de soutien.

L'UQAM fait-elle semblant de négocier en espérant que le gouvernement règlera à sa place?

Que fait-elle de son discours sur le traitement équitable de l'ensemble de ses personnels?

L'Université va-t-elle ENFIN reconnaître la contribution de ses employés-es de soutien!

TOUT CE QUE NOUS DEMANDONS, C'EST UN RÈGLEMENT SATISFAISANT... NOUS AUSSI!

L'UQAM TOUJOURS ET ENCORE EN...

UQAM
L'Université
conflictuelleLe Syndicat des employées et employés de l'UQAM
SCFP-1294

Trêve pour le Québec

Les négociations pour abolir les barrières interprovinciales se feront sous surveillance

MAURICE GIRARD
PRESSE CANADIENNE

Vancouver — Le Québec a obtenu l'assurance que d'autres provinces canadiennes ne prendront pas à court terme de représailles contre les travailleurs et les produits du Québec, exclus depuis avril de l'adjudication des contrats gouvernementaux au Nouveau-Brunswick.

D'ailleurs, à l'issue de la rencontre fédérale-provinciale des ministres du Commerce, les participants sont convenus de nommer dans quelques semaines un président chargé de surveiller les négociations pour harmoniser ou abolir, d'ici juin 1995, les quelque 500 barrières commerciales entre les provinces, qui coûteraient annuellement plus de 6 milliards\$ à l'économie canadienne.

«Il est important de maintenir le dialogue», a déclaré à sa sortie le mi-

nistre fédéral Michael Wilson, co-président de la rencontre. «Les obstacles au commerce intérieur découragent les échanges commerciaux et l'investissement et se soldent au Canada par des occasions d'affaires ratées et la perte d'emplois. Pour attirer l'investissement, il nous faut rendre notre marché intérieur efficace et compétitif», a-t-il ajouté.

Il y a quelques mois, les provinces s'étaient engagées à ne pas réagir contre le Québec. Mais, à la surprise générale, le Nouveau-Brunswick décidait en avril de bannir les travailleurs et les produits du Québec, provoquant ainsi une mini-crise, qui a conduit à la formation d'un comité de travail Québec-Nouveau-Brunswick. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ainsi que l'Ontario menaçaient d'imiter le gouvernement du premier ministre Frank McKenna.

Hier, le ministre Wilson a voulu renforcer cet autre engagement des provinces et il ne s'est pas contenté de la parole des négociateurs de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

Selon des informations obtenues par la Presse Canadienne, M. Wilson a, en pleine séance de négociations, téléphoné directement aux premiers ministres Clyde Wells (Terre-Neuve) et John Savage (Nouvelle-Écosse), qui se sont engagés au nom de leur gouvernement à respecter le moratoire.

Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay, s'est réjoui du respect du moratoire. C'est la preuve que la négociation est préférable à l'affrontement, a-t-il indiqué par la suite.

Cependant, devait-il ajouter au cours d'un entretien privé, il n'est pas certain que les négociateurs puissent

s'entendre sur la délicate question de la mobilité de la main-d'oeuvre. «Tout le monde convient que la priorité d'embauche ne sera pas réglée», observe M. Tremblay.

ROBIC
DEPUIS 1992
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55 ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0101
La maîtrise des intangibles

É D I T O R I A L

Acheter la paix à fort prix

Jean-Robert Sansfaçon

Au cours de la réunion hebdomadaire du cabinet des ministres, aujourd'hui à Québec, le gouvernement Bourassa doit décider s'il révoquera ou non les décrets régissant les conditions de travail dans l'industrie de la construction. Une chose est certaine, comme d'habitude, il n'y aura pas de négociations. En bon Salomon, c'est le premier ministre qui va trancher. Et tant pis pour les consommateurs!

Échus le 1er mai dernier, les décrets dans l'industrie de la construction ont été prolongés jusqu'au 15 juin pour donner la chance aux parties d'en venir à une entente négociée. Or, une telle entente n'est jamais survenue depuis la promulgation de la Loi sur les relations de travail dans la construction, en 1968. Cette tactique du ministre du Travail, M. Normand Cherry, est une blague. D'ailleurs, les représentants patronaux qui demandent une réduction de 20 % des salaires, se sont déjà retirés de la table de négociations. Quant aux syndicats, ils dénoncent l'attitude des patrons, exigent des «vraies» négociations, tout en sachant très bien que le gouvernement ne va rien leur enlever pour éviter tout grabuge sur les chantiers. Voilà en quelque sorte une industrie privée entièrement soumise à l'arbitrage gouvernemental. Une industrie soumise aux lois du marché, aux conditions régionales et à la conjoncture économique pour la vente de ses produits, mais non pour ses coûts de main-d'œuvre qui sont décrétés par l'État.

À son retour au pouvoir, il y a neuf ans, le premier ministre Bourassa commandait une étude de la réglementation dans cette industrie. Complétée en 1986, le rapport du groupe de travail dirigé par le député Reed Scowen, constatait qu'à cause de ses nombreuses lois, l'État «désresponsabilise tous les participants de l'industrie».

Tout en reconnaissant que l'intervention du gouvernement a pu servir à humaniser les relations de travail sur les chantiers (on se rappellera les guerres intersyndicales fratricides, le saccage survenu à la baie James en 1974 et l'enquête Cliche qui s'ensuivit), le rapport Scowen proposait de déréglemer progressivement l'industrie pour tenir

compte des particularités de chaque secteur (résidentiel, industriel, institutionnel). Depuis ce temps, le gouvernement s'est contenté de soustraire de l'application des décrets la rénovation résidentielle, un domaine où l'on ne faisait de toute façon jamais appel aux ouvriers syndiqués. Pour le reste, on a préféré reporter toute réforme à plus tard. Et plus tard n'est jamais venu.

Aucune raison économique ne justifie l'imposition de conditions uniformes pour tous les travailleurs et tous les employeurs du Québec, quelles que soient leur importance, leur région d'opération et l'ampleur des travaux entrepris. Où est la logique de devoir déboursier indifféremment le même 32,40 \$ l'heure pour un charpentier-menuisier embauché lors de la construction d'un gratte-ciel ou d'un bungalow, un tarif de 10 \$ plus élevé qu'en Ontario?

Les syndicats de la construction ont raison de dénoncer le travail au noir sur les chantiers du Québec. Mais ils ont tort quand ils proposent de mener le combat à coups de nouveaux règlements, d'inspecteurs supplémentaires ou de gros bras. La seule façon de faire chuter le nombre de travailleurs au noir dans la construction résidentielle, c'est de maintenir les exigences de compétence tout en laissant le marché décider des conditions salariales selon les métiers, les régions et la capacité de payer des entreprises.

Le temps est donc venu d'extraire la partie la plus fragile de l'industrie de la construction, le secteur de l'habitation, des dents de piège réglementaire qui l'empêche d'évoluer. Les métiers changent, les conditions du marché évoluent, mais la construction ne suit plus. Jamais les gros employeurs du secteur industriel et les grands syndicats provinciaux ne s'entendent là-dessus, c'est certain. Raison de plus pour le gouvernement de profiter d'une conjoncture qui lui est favorable pour libérer les petits entrepreneurs, les travailleurs en chômage et les consommateurs de ce carcan hérité des années fastes du passé.

L'autodestruction de Marc Bazin

François Brousseau

La chute du premier ministre Marc Bazin, forcé hier de démissionner par les militaires qui l'avaient eux-mêmes installé, n'est que la dernière étape de l'opéra bouffe qui tient lieu de jeu politique en Haïti. C'est aussi un exemple parfait d'autodestruction morale et politique.

Jusqu'en octobre 1990, à la veille d'une campagne électorale voulue, organisée et financée par la communauté internationale, M. Bazin apparaissait comme le «président probable» d'Haïti, l'homme des Américains certes, mais aussi l'incarnation d'une voie centriste et démocratique, sans grande couleur mais peut-être indiquée pour un pays assoiffé de reconstruction économique.

Mais quelques semaines avant un scrutin qui s'annonçait sans histoire, sans passion (et sans électeurs?), un homme descendit du ciel et vint briser les rêves présidentiels de M. Bazin. Cet homme, c'était un petit père salésien dont les brûlantes envolées mystico-politiques savaient toucher au coeur les masses déshéritées des faubourgs.

En six semaines d'une campagne fulgurante qui remua de fond en comble le pays d'Haïti, le père Aristide vint ruiner les rêves de ce réputé technocrate de la Banque mondiale. Le 16 décembre 1990, le pauvre Marc Bazin ne recueillait que 14 % des suffrages, contre 67 % pour le prêtre-politicien.

Au lendemain de ce verdict écrasant, certains formulèrent l'hypothèse d'une alliance postélectorale entre le président plébiscité (incarnant la légitimité enfin retrouvée) et un premier ministre technocrate et compétent (barré de diplômes et de bonnes adresses à Washington)... Cette hypothèse s'évanouit rapidement: Marc Bazin devrait encore attendre pour devenir président ou, à tout le moins, premier ministre.

Rongéant son frein durant le court règne de son adversaire, il accueillit d'abord en silence, puis avec «compréhension» le sanglant putsch des militaires, fin septembre 1991. En juin 1992, il acceptait un nouvel emploi — premier ministre, enfin! —, comblant finalement sa dévorante envie de toucher au sommet du pouvoir.

L'homme qui avait failli, en 1990, incarner une voie technocratique sanctionnée par le suffrage universel, acceptait à la fin de devenir la couverture politique de l'une des plus brutales dictatures du tiers monde.

Ce genre de personnage dévoré par l'ambition, qui évolue de compromis en compromis jusqu'à l'inévitable chute, finit en général dans l'ignominie, méprisé par tous les côtés (ici: le peuple et les militaires).

Les insultes grossières qu'il avait proférées à l'égard de Brian Mulroney le mois dernier montraient bien jusqu'où avait pu déchoir Marc Bazin, l'élégant technocrate qui avait, un temps, incarné la «voie médiane» à l'américaine.

L E T T R E S

Des femmes qui s'aiment!

L'actuelle campagne publicitaire de Weight Watchers dont le thème est «Je m'aime» nous a donné envie de réagir.

En effet, l'expérience que nous avons à partager est fort différente de celle clamée par la publicité. Nous avons toutes été d'un régime à l'autre et, comme 95 % des gens qui en suivent, chaque fois nous reprenons notre poids initial et même plus.

Puis, après 2, 5, 15 régimes, chacune d'entre nous a eu envie de se dire «Je m'aime» mais en arrêtant de suivre des régimes et en s'acceptant telle qu'elle est.

Faire cette démarche n'est pas toujours facile, puisque tout conduit les femmes à se sentir malheureuses face à leur corps: la publicité, le cinéma, les commentaires désobligeants...

Pourtant, il est important de rappeler que la silhouette des mannequins ne correspondrait qu'à celle de 5 % des femmes selon certains chercheurs, et que la minceur, ce n'est pas nécessairement la santé et le bonheur automatiques!

Il est temps que les différences entre les êtres humains soient source de fierté, que nous apprenions tous et toutes à apprécier ce petit quelque chose qui nous distingue de l'autre.

Nous ne sommes pas toutes de la même taille, du même poids, nous n'avons pas toutes la même couleur de peau, etc.

Pourtant, il n'existe qu'un seul modèle de beauté, celui d'une éternelle adolescente, blanche, grande et très mince.

Mais que faire si nous ne sommes pas toutes Julie Masse?

Nous espérons que nous serons de plus en plus nombreuses (et même nombreuses) à défier ces résistances et à oser nous affirmer telles que nous sommes, sans tomber dans les pièges

que nous pose la société de consommation.

Lizette Cavin, Suzanne Chartier, Dominique Daigneault, Louise Gosselin, Jacinthe Mallette, Johanne Paymet, Nancy Rochon
Groupe Obsession de la minceur de l'hiver 1993
Centre des femmes de Verdun
Verdun, mai 1993

Mister Ryan

Déjà la loi 86 commence à faire ses effets. Je fréquente assidûment un certain magasin de l'avenue du Parc où sont établis des commerçants depuis des générations. Le père parlait plusieurs langues et son fils en parle au moins cinq. Y vont des gens de classes sociales et de nationalités différentes, ce qui fait la richesse et le charme de cet endroit. On entend donc des gens parler français, arménien, espagnol, turc, anglais, etc. Voilà le pays que l'on rêve d'avoir au Québec avec une langue commune: le français.

Lorsque vous téléphonez à ce magasin, vous entendez un message en français... mais pour combien de temps? Car la propriétaire me disait hier: «J'ai dit à mon fils qu'il faut l'enregistrer aussi en anglais maintenant.» Voilà déjà l'effet pervers de cette loi 86. Qu'est-ce qui peut bien justifier chez cette dame un tel empressement à vouloir à tout prix bilinguifier son commerce? S'il existe justement un endroit à Montréal où l'on peut faire la preuve que l'expression linguistique n'est pas brimée, c'est bien là! Et comme on sait que les immigrants sont plus intéressés, en général, à la langue économique qu'à la langue du coeur, ils s'empresseront, même s'ils n'y sont pas obligés, de se conformer à la loi. Bravo, Mister Ryan, vous ne manquez guère de perspective d'avenir pour le Québec francophone!

Solange Bolduc
Montréal, 26 mai 1993

Agressors et victimes

Vous savez sans doute que, très souvent, notre système judiciaire prend davantage en compte les droits des criminels que ceux des victimes.

Ainsi, les femmes et les hommes victimes de viol voient leurs souffrances, déjà considérables, accrues par la crainte d'avoir contracté de leur agresseur une maladie infectieuse, voire mortelle. Oui, ces choses-là arrivent, de nos jours.

Or, actuellement, notre code pénal ne comporte aucune disposition stipulant qu'il faut analyser le sang des personnes inculpées d'agression sexuelle.

Il faut faire comprendre aux agresseurs sexuels qu'ils ont commis un crime répugnant parce qu'ils ont brimé le droit de leurs victimes à la sécurité et que, en conséquence, ils méritent de perdre bon nombre de leurs droits. Nos lois doivent refléter notre époque.

Il est donc ridicule et injuste, à l'heure où beaucoup de gens vivent dans la crainte de contracter le sida, de ne pas analyser le sang des personnes inculpées d'agression sexuelle.

Le Centre canadien de ressources aux victimes de crimes a proposé à la députée de Brôme-Missisquoi, Gabrielle Bertrand, une modification du code pénal qui mérite l'appui de tous les parlementaires. Selon cet amendement, le tribunal pourrait ordonner une analyse sanguine s'il y a des raisons de penser que la victime a été exposée à la contamination et au prélèvement sanguin ne pose aucun danger pour la vie ou la santé de la personne qui le subit.

Il aurait fallu prendre cette mesure il y a belle lurette: il est en effet grand temps qu'on rende justice aux victimes de crimes violents.

David Kilgour
Ottawa, 12 mai 1993

RETOUR D'ASCENSEUR



La raison du plus fort

Samedi, sans tambour ni trompette, quelque 200 personnes dont plein de marmots, se sont rassemblées pour pique-niquer en famille au parc Laurier à Montréal. Pour la première fois de la semaine, il faisait vraiment beau et chaud, presque l'été. Entre les nappes et les sandwiches, le parterre était jonché de poussettes et le ciel constellé de ballons multicolores, gonflés à l'hélium, que des petites mains distraites n'arrêtaient pas d'échapper dans le décor. Ce n'était pas les retrouvailles d'une grande famille, quoique, à bien y penser... Ces pique-niqueurs avaient en commun le fait d'avoir partagé les services d'une sage-femme praticienne et de vouloir encore et toujours, même plusieurs années après, dire merci à ces «spécialistes de la vie féconde et de la naissance normale» comme les appelle joliment le Conseil des affaires sociales et de la famille.

Il est vrai que par les temps qui courent les sages-femmes praticiennes ont bien besoin de marques publiques d'encouragement pour contrer la désinformation systématique que font sur leur dos les corporations médicales, déterminées à avoir leur peau. Et cela, contre la volonté populaire et celle du ministre de la Santé et des Services sociaux qui essaient de faire avancer, tant bien que mal, la reconnaissance de cette profession vieille comme le monde.

Le pouvoir des médecins est encore outrageusement fort dans cette société. La mauvaisme foi crasse qui suinte dans ce dossier a de quoi faire hurler quiconque suit l'insipide et coûteuse partie de bras de fer qui continue de repousser aux calendes grecques la reconnaissance professionnelle des sages-femmes. La loi 4 votée à l'unanimité il y a aura bientôt trois ans (22 juin 1990) devait légitimer la pratique des sages-femmes dans le cadre précis de huit projets pilotes qui, à leur tour, seraient évalués cinq ans plus tard. Sauf Povognituk en pays inuit, aucun projet n'est en opération sur le territoire. Les médecins ont refusé toute participa-



ARIANE
ÉMOND

tion aux projets en milieu hospitalier et ils sont absolument allergiques à ceux qui pourraient voir le jour dans des centres de naissance qu'ils n'ont cessé de décrier comme des lieux dangereux, puisqu'à l'extérieur des centres hospitaliers. Un projet lié au CLSC Les Draveurs de Gatineau a été annoncé il y a quelques mois. Derrière cette nouvelle, il y a sans doute quelques intérêts politiques: de plus en plus de Québécoises vont accoucher en Ontario, notamment avec des sages-femmes à la maternité d'Ottawa.

La sélection des sages-femmes aptes à travailler dans ces projets pilotes fantômes n'est toujours pas complétée et toutes les autodidactes qui se sont pourtant classées en tête de peloton aux deux examens théoriques du ministère cette année, ont appris qu'elles devront aller parfaire leur formation clinique sous la direction de «monitrices sages-femmes». Comme cela n'existe pas au pays, elles devront s'exiler de trois à neuf mois en France ou en Angleterre! Pendant ce temps-là, que se passera-t-il? Il y aura beaucoup moins de sages-femmes compétentes disponibles pour offrir le service au Québec. Mais, qui s'en soucie parmi les membres du comité d'admission? Ou, au contraire, si c'était cela qu'on cherche, à les décourager, à les perdre dans la nature, à leur damer le pion par des infirmières ou des sages-femmes ayant acquis leur formation à l'étranger mais qui ne possèdent pas le dixième de leur expertise pratique ici?

Qu'est-ce que 25 suivis de grossesses supplémentaires à Paris ou à Londres sous la supervision d'une cheftaine sage-femme va apporter de plus à celles qui ont 200 ou 300 accouchements à leur crédit ici, à la maison et en accompagnement à l'hôpital? Ce n'est pas cette formation-là qu'elles veulent parfaire.

C'est la question de la formation qui est au coeur de tout l'imbricatio dans lequel patagent les sages-femmes autodidactes. Les résultats aux deux examens théoriques, très difficiles sur le plan des connaissances médicales, ont montré combien leur formation théorique était valable puisqu'elles se sont classées bien avant les sages-femmes formées dans des établissements étrangers, les infirmières ou même les 12 médecins qui se sont présentés...

On semble bien décidé à ne pas vouloir reconnaître d'autres lieux de formation que l'université ou les cours dûment sanctionnés par la profession médicale. L'enjeu de l'acharnement que subissent les sages-femmes autodidactes au Québec est directement lié au fait qu'une profession s'est dotée de standards élevés, de principes humanistes et porteurs de santé, qu'elle s'est bâtie une expertise solide autant théorique qu'empirique, mais à l'extérieur du contrôle médical. L'autre enjeu de taille: cette profession dit vouloir se mettre au service des besoins des femmes. Quelle profession peut en dire autant?

Malgré la désinformation, les agitations d'épouvantails, les campagnes de peur et de salissage systématique contre ces «irresponsables» — qui défendent encore le choix des couples de déterminer avec qui, où et comment on veut donner naissance —, l'immense majorité des Québécoises appuient (81 %) l'accouchement par des sages-femmes en dehors des centres hospitaliers.

55 % des Québécoises préféreraient accoucher avec une sage-femme si l'occasion leur était offerte et 70 % des hommes disent qu'ils accepteraient que leur compagne accouche avec une sage-femme. (Sondage SOM, 1993).

À P R O P O S

... des tâches ménagères

Les femmes qui ont un emploi continuent d'assumer le gros des responsabilités du ménage. En 1986, les femmes occupées consacraient chaque jour près de 1,5 heure de plus que les hommes occupés aux activités ménagères non rémunérées (notamment, aux travaux domestiques, au soin des enfants et aux courses).

Cette année-là, ces activités consacraient 3,2 heures par jour dans le budget-temps des femmes occupées comparativement à 1,8 heure seulement dans celui des hommes occupés.

Les travaux domestiques représentent le gros du temps alloué à ces activités productives non rémunérées. En 1986, les travaux domestiques représentaient 1,9 heure du budget-temps des femmes occupées contre 0,9 heure de l'emploi du temps des hommes occupés.

Par ailleurs, les femmes occupées consacraient plus de temps que les hommes occupés aux courses (0,9 contre

0,7 heure) et un peu plus de temps au soin des enfants (0,4 contre 0,3 heure).

Toutefois, lorsqu'on considère le temps consacré à l'ensemble des activités productives, c'est-à-dire au travail rémunéré, aux activités éducatives et au travail non rémunéré, on constate que les durées enregistrées pour les hommes et les femmes sont presque les mêmes. En 1986, les femmes comptaient environ 9,2 heures productives par jour et les hommes, 9 heures. Si les femmes ont des durées moyennes supérieures à celles des hommes pour le travail productif non rémunéré, les hommes, en revanche, affichent des durées moyennes plus longues pour le travail rémunéré. En effet, en 1986, les femmes consacraient 6 heures par jour en moyenne au travail rémunéré et aux activités éducatives et les hommes, 7,2 heures.

Les femmes sur le marché du travail, Statistique Canada, 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAÏES

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Jean Charest au DEVOIR

«Les questions économiques et sociales sont liées, bien qu'on ait tendance à vouloir les compartimenter»

Depuis plusieurs semaines, il était convenu avec les organisateurs de la campagne de madame Kim Campbell que la candidate rencontrerait les membres de la table éditoriale du DEVOIR peu avant la fin de la course à la chefferie du Parti conservateur. Malgré nos rappels constants, la promesse n'a pas été respectée, et ne le sera vraisemblablement pas d'ici l'ouverture imminente du congrès de leadership. Nos lecteurs comprendront dès lors le déséquilibre dans l'espace que nous consacrons ces jours-ci aux deux principales candidatures au leadership. M. Charest s'est présenté à la table éditoriale vendredi dernier. Outre le compte rendu de l'essentiel de ses propos, que vous aurez retrouvé dans notre édition de samedi, nous reproduisons ici, comme il est de tradition, de larges extraits de l'échange que le candidat a eu avec la directrice du DEVOIR, Lise Bissonnette, le rédacteur en chef, Bernard Descôteaux, le directeur de l'information, Benoît Aubin, l'éditorialiste Jean-Robert Sansfaçon, et les journalistes Chantal Hébert et Jean Dion.



Jean Charest: «J'aimerais bien avoir la chance de présenter et de proposer quelques changements au pays.»



PHOTOS JACQUES GRENIER

Il y a des enjeux qui me tiennent à coeur, et je pense pouvoir rallier et mobiliser le parti et le pays autour d'eux. J'aimerais bien avoir la chance de présenter et de proposer quelques changements au pays. Entre autres, j'aimerais comme premier ministre mettre l'accent sur ce que je pense être les valeurs importantes, les orientations qui sont fondamentales pour notre société. Je parle d'emploi, je parle en même temps d'éducation et de formation, ainsi que des programmes de soutien au revenu qui doivent être liés les uns aux autres. Depuis les neuf dernières années, on a fait beaucoup de changements de structure à l'intérieur du gouvernement: la réforme fiscale et les questions difficiles de dette, les accords commerciaux, la question constitutionnelle. Il m'a toujours semblé important de reconnaître comme société qu'il faut tout mettre en oeuvre pour que chaque citoyen puisse avoir la chance de participer et de faire sa contribution.

Je pense qu'on n'a pas suffisamment reconnu le sens de ceux qui travaillent dans notre société, ce que cela représente pour nous. C'est plus que l'opportunité de gagner un salaire et d'acheter des choses. C'est le travail, au sens large du terme: une personne qui participe. C'est de ce côté que nous devons en faire davantage. Car les questions économiques et sociales sont liées, bien qu'on ait tendance à vouloir les compartimenter. Je trouve étonnant qu'en 1993 peu de gens aient fait des liens très directs entre un programme d'assurance-chômage et des objectifs que nous devons poursuivre par ailleurs en matière d'éducation et de formation des gens. C'est le genre de choses qui m'intéressent et à propos desquelles j'aimerais pouvoir proposer des changements.

Les conservateurs et l'économie

Sur le plan économique, je pense qu'il y a des distinctions assez nettes entre le Parti libéral et le nôtre. Nous sommes moins orientés vers l'Etat comme réponse à l'ensemble des problèmes et plus orientés vers le secteur privé, sur l'importance de libéraliser l'économie afin de permettre aux individus de faire les choix qui sont bons pour eux. S'agissant des accords commerciaux, par exemple, je ne pense pas encore connaître le fond de la pensée des libéraux fédéraux. Il y a des gens qui font des analogies entre nous et Mme Thatcher ou M. Reagan. Attention. On est au Canada, ici. Il faut aussi composer avec nos réalités. Je continuerais donc le programme de privatisation du gouvernement fédéral. Il s'agit de choisir le moment approprié. On ne privatise pas pour le

plaisir de privatiser. Dans l'ensemble, je chercherais à ce que le gouvernement fédéral puisse faire les choses auxquelles les gens s'attendent et dans la mesure où le secteur privé peut le mieux réaliser le mandat. Je suis favorable à ce que le secteur privé fasse ces choses. Mais on ne vise pas un secteur particulier.

La politique monétaire

Je ne suis pas convaincu que la politique monétaire est la seule cause du taux de chômage actuel et que cela a été la seule contribution. D'ailleurs, si vous comparez avec 1984, le taux de chômage est encore beaucoup trop haut et il y a encore du travail à faire, mais il n'y a pas que la politique monétaire qui soit à blâmer. Je suis d'accord avec une politique monétaire qui fasse en sorte qu'on devrait viser un taux d'inflation et des taux d'intérêt très bas, parce que ce sont deux éléments essentiels pour qu'on ait une croissance économique durable. Surtout dans un pays dont l'économie est largement basée sur les ressources naturelles, donc déjà vulnérable aux cycles économiques. Il n'y a pas de raccourcis dans ce domaine-là. Nous nous sommes endettés, nous avons perdu une certaine liberté de fixer nos propres taux d'intérêt, par exemple. On ne peut plus se dire totalement libres au Canada. C'est ça la réalité.

La lutte au déficit

Le gouvernement a fait des progrès importants depuis 1984. On a un surplus sur notre budget d'opération. Le déficit est la moitié de ce qu'il était en 1984 par rapport au PNB. Or, deux éléments ont changé: il y a un consensus plus fort dans la société canadienne sur cette question-là, ce qui n'était pas le cas en 1984. Cela fait une différence sur le plan politique: quand vous êtes appelés à prendre des décisions impopulaires, cela fait toute la différence au monde. Il n'est pas agréable d'être à 12 ou à 15 % dans les sondages quand vous êtes appelés à prendre ce genre de décision. Malgré

cela, le gouvernement a fait preuve d'un certain courage. L'autre élément qui a changé, c'est que, depuis 1988, les provinces ont exacerbé le problème du déficit. Cela a commencé avec le gouvernement Peterson, en Ontario. Le gouvernement fédéral, de 1984 à 1993, a augmenté en moyenne ses transferts aux provinces de 5,2 % par année, ce qui est plus que le taux de croissance de l'économie et que le taux d'inflation. Quand vous dites qu'on a fait du balayage de déficit dans la cour des provinces, il faut nuancer. Quant au dernier budget Mazankowski, il s'agit d'un budget de fin de mandat. Il n'a pas le mandat d'entreprendre des grands changements. De toute évidence, j'aurais présenté une approche et des choix différents.

Dans le fond, Mazankowski allait présenter des orientations en fin de mandat qu'il n'allait pas mettre en place parce que le temps ne le permettait pas, et qui allaient faire l'objet d'un débat alors que le prochain premier ministre aurait peut-être fait autre chose. C'est la raison pour laquelle M. Mazankowski a présenté ce budget. Les attentes étaient peut-être ailleurs, mais pour être juste envers lui, c'est le contexte avec lequel il devait travailler.

La réduction des dépenses

Ce que j'ai proposé sur le plan économique, c'est qu'on commence par geler les dépenses du gouvernement actuel à environ 120 milliards\$. Le gouvernement n'a peut-être pas toujours réalisé ses projections au niveau des revenus, mais au niveau des dépenses, depuis les neuf dernières années, il a été en mesure de réaliser ses engagements. De plus, en 1992-1993, les dépenses ont été de 500 millions\$ inférieures aux projections. À ce niveau-là, pour ce qu'on contrôlait, on a quand même bien fait notre travail. On n'imposerait pas de nouvelles taxes, parce que les gens sont rendus à la limite de ce qu'on peut leur demander. Et quand on arrive à cette limite, ils réagissent en tentant de passer à côté du système. Quand on parle

Je voudrais comme premier ministre mettre l'accent sur ce que je pense être les valeurs importantes, les orientations fondamentales pour notre société. Je parle d'emploi, je parle en même temps d'éducation et de formation, ainsi que des programmes de soutien au revenu.

de contrôler les dépenses, on parle de doubléments à l'intérieur du gouvernement fédéral. On a quatre ministères différents qui font l'inspection de la nourriture. Deux bureaux de protocole. Onze centres bancaires. Nous pourrions économiser 6 milliards\$ sur quatre ans en rationalisant de ce côté. Et tout cela doit se faire sur la base d'un mandat, et ce sera l'objet de la prochaine campagne électorale. Bien sûr, si vous me demandez si des plans de quatre ans sont populaires, je vous répondrai non. Il y a beaucoup de scepticisme. Mais reconnaissons qu'on a fait des progrès très importants.

L'ALENA et l'environnement

L'ALENA est l'accord commercial le plus vert au monde. Les États-Unis ont l'air plus exigeants. La vérité, c'est qu'ils ne savaient pas ce qu'ils voulaient au moment où ils ont parlé d'un accord parallèle. Nous, nous avons réussi à utiliser cet accord comme levier pour obtenir la création d'une commission nord-américaine sur l'environnement, ce qui est quand même un précédent important. C'est une fenêtre et un véhicule pour une coopération sur le plan environnemental, sans précédent en Amérique. On reconnaît pour la première fois dans l'accord la présence des accords environnementaux internationaux. On reconnaît aussi la possibilité d'avoir recours à des experts environnementaux lors de panels, ce qui n'est pas inclus dans le GATT. Et il y a aussi la reconnaissance qu'aucun pays ne doit abaisser ses normes. Mais au delà de tout cela, rappelons-nous que c'est la première fois qu'un accord commercial est signé avec un pays en voie de développement. Il faut faire très attention. Il y en a qui prétendent qu'on doit imposer des tarifs au Mexique si jamais, dans la production de ses biens, il ne respectait pas les mêmes normes que nous. À sa face même, cela paraît invitant. Mais si c'était le cas, il faudrait imposer des tarifs au Bangladesh, à l'Inde, à la Somalie. Faisons un pas de plus. Parce que s'il y a

un pays industrialisé qui vit sur le dos de son environnement, c'est bien le Canada. On va appliquer les mêmes règles pour tout le monde.

Comme premier ministre, la question des normes environnementales m'inquiéterait. Et je m'en occuperais, parce que cette tendance que nous retrouvons aux États-Unis et en Europe aura potentiellement un impact très important sur notre économie.

Le respect de la Charte par les provinces

J'ai appelé le Québec à faire preuve d'ouverture en matière de langue, mais j'ai aussi lancé le même message en Alberta. J'ai dit que je serais prêt à m'asseoir avec Ralph Klein pour l'encourager à mettre de l'avant son projet de loi sur les commissions scolaires francophones. Je comprends (qu'il y a une Charte des droits et des jugements de la Cour suprême). Que voulez-vous, si les choses n'ont pas avancé pendant qu'on était là, je pense que le premier ministre du Canada a un rôle utile pour faire avancer ce dossier. Je pense que le gouvernement fédéral devrait pousser sur ces juridictions pour qu'elles puissent remplir leurs responsabilités. La contribution a déjà été annoncée. Il s'agit maintenant de les encourager. C'est dérangeant, mais on reconnaît en même temps qu'il faudra pousser sur ces juridictions pour pouvoir les encourager. Il y a eu des jugements des tribunaux, il faut continuer à pousser politiquement sur eux, dans la mesure du possible.

Au Québec, la situation est différente depuis le début. Le Québec a toujours fait ce qui était dans son intérêt. Le gouvernement du Québec a toujours fait ce qu'il pensait être correct. Je ne pense pas qu'on doive mesurer notre approche en rapport avec ce que les autres font ailleurs. Même si on se parle entre Canadiens, j'aime bien penser qu'au Québec, nous allons présenter ce que nous considérons comme la bonne approche parce qu'elle est raisonnable et la plus juste possible, et non pas en la définissant par rapport à ce qui se fait en Alberta.

Les nouveaux preachers du bilinguisme

Avec Claude Ryan en tête, ils ne reculent devant aucune exagération pour discréditer la Charte de la langue française

NICOLE BOUDREAU

Ex-présidente, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

PIERRE GRAVELINE

Journaliste

Ce qui frappe de prime abord dans le douteux combat qu'ont entrepris le gouvernement Bourassa et ses alliés pour rétablir le bilinguisme dans toutes les sphères d'activité au Québec, c'est l'absolu sans-gêne avec lequel on déforme les faits, on propage les informations les plus mensongères et on utilise les arguments les plus démagogiques pour tenter de donner une apparence de légitimité à l'anéantissement en cours de la Charte de la langue française.

En fait, c'est à une véritable opération de désinformation, de manipulation et de culpabilisation à laquelle nous assistons actuellement.

À lire ou à écouter certains chantages du retour au bilinguisme, la Charte de la langue française serait une cause importante, sinon majeure, de la plupart des maux dont souffre aujourd'hui le Québec. Il y a longtemps qu'on avait vu une aussi cynique mise en oeuvre de la maxime: «Si tu veux tuer ton chien, dis qu'il a la rage!»

Ce ne sont plus les intempéries ni l'insuffisance des infrastructures touristiques qui découragent les touristes américains de venir passer leurs vacances ici, c'est l'absence d'affiches leur souhaitant la bienvenue en anglais aux frontières.

Ce ne sont plus le manque de prévention et l'imprudence qui sont les causes des accidents sur les pentes de ski, ni la consommation excessive d'alcool qui provoque une hécatombe sur les routes, ce sont les panneaux de signalisation français.

Ce ne sont plus la restructuration économique mondiale et les difficultés de nos entreprises à se reconvertir dans les secteurs de pointe qui sont à l'origine du «déclin» éco-

nomique de Montréal, c'est le départ d'une partie des anglophones occasionné, il va sans dire, par l'adoption de la Charte de la langue française.

Ce n'est plus la discrimination dont le Québec est victime depuis un demi-siècle dans l'octroi de subventions à la recherche de la part du gouvernement fédéral qui explique notre retard technologique, mais notre incapacité collective à «accéder aux sources premières de la science» à cause de l'éducation en français dont la loi 101 nous oblige à affliger nos enfants.

Et le reste à l'avenant... Les nouveaux preachers du bilinguisme, le ministre Claude Ryan en tête, ne reculent devant aucune exagération, aucune calomnie, pour discréditer la Charte de la langue française.

En prétendant que le projet de loi 86 n'a pour objectif que d'enlever certains irritants mineurs en matière de langue d'affichage et ne compromet en rien la promotion du français au Québec, le gouvernement Bourassa se livre à une manipulation grossière de l'opinion publique.

Qu'il ait au moins le courage d'afficher ses convictions et de convenir de ses actes! Le projet de loi 86 parachève la destruction, dans l'esprit comme dans la lettre, de la Charte de la langue française. Non seulement ce projet de loi ne contient-il aucune mesure pour accroître la francisation mais il légitime et consolide tous les reculs subis au cours des dernières années.

En matière de législation et de tribunaux, le Québec devra désormais être considéré comme une société bilingue. En matière de langue d'affichage, le bilinguisme deviendra la règle et l'unilinguisme anglais pourra même réapparaître dans certains domaines ou dans certains lieux.

En matière de langue de travail, le maintien de la dispense accordée aux entreprises de moins de 50 employés

perpétuera, dans le scénario le plus optimiste, l'actuelle stagnation du français.

En matière de langue d'enseignement, de nouvelles brèches sont ouvertes qui permettront à un nombre important de personnes immigrantes de se soustraire à l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école française. De plus, il leur sera possible de contourner cette obligation en inscrivant leurs enfants dans des écoles qui, systématisant la pratique des «bains linguistiques», offriront dans les faits une formation bilingue.

Désinformée et manipulée, l'opinion publique est d'autant plus déstabilisée face à cette offensive des partisans d'un Québec bilingue qu'on a pris grand soin de la culpabiliser au préalable en l'accusant entre autres de faire preuve d'intolérance en voulant obtenir ici ce qui est considéré partout ailleurs, comme légitime et normal: vivre et travailler dans sa langue.

Cette entreprise de culpabilisation atteint son sommet actuellement avec l'utilisation abusive que le gouvernement Bourassa fait du prétendu «jugement de l'ONU» sur la loi 178 pour réaliser ses objectifs cachés en matière linguistique.

Or, il ne s'agit aucunement d'un jugement d'un tribunal auquel le Québec serait contraint de se plier, mais de simples constatations, nuancées et sujettes à l'interprétation, non pas de l'ONU, mais d'un Comité des droits de l'homme de l'ONU, ce qui est fort différent.

Parce qu'il y a de notre dignité collective et de l'avenir de notre peuple, nous ne nous tairons pas. Nous ne nous soumettrons pas. Nous lutterons contre ce projet de loi illégitime. S'il devait être adopté, nous nous battons partout contre sa mise en oeuvre. Nous persévérons jusqu'au rétablissement complet de la Charte de la langue française.

La culpabilisation atteint son sommet avec l'utilisation abusive par le gouvernement du prétendu «jugement de l'ONU» sur la loi 178.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Pré-court, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veat, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisc, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramière, Clement Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Ducloux (commis), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge La-plante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinson-neault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquet. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Louis Simoneau. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanche, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Szucsany, Marc Vigneault.

ACTUALITÉS

Deux parcs d'éoliennes en Gaspésie dès 1995

Hydro-Québec espère signer une entente d'ici septembre avec le géant US Wind Power

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec espère signer d'ici septembre un contrat avec le géant américain US Wind Power pour la construction de deux parcs d'éoliennes, qui devraient être opérationnels d'ici la fin de 1995 en Gaspésie.

C'est ce qu'a confirmé hier le négociateur d'Hydro-Québec dans ce dossier, M. Denis Gagnon, qui affirme que l'intégration de ces deux parcs dans le réseau principal de la société d'État «ne font pas problème en raison des nouveaux développements technologiques, notamment l'arrivée des éoliennes à vitesse variable».

L'an dernier, quand LE DEVOIR avait expliqué que cette filière technologique, boudée au Québec malgré son énorme potentiel, était en train de rejoindre les coûts de production de l'hydraulique d'ici, la société d'État

avait répliqué que la chose ne semblait pas possible à court terme et que, de toute façon, l'intégration des éoliennes dans le réseau principal demeurait trop problématique au plan technologique.

Aujourd'hui, explique M. Gagnon, les ingénieurs d'Hydro-Québec ont rencontré les grands manufacturiers et visité les principaux parcs connus dans le monde. L'appel d'offre restreint lancé pour un mini-parc de 5 MW aux Îles-de-la-Madeleine a agi comme un «catalyseur» dans le dossier: tout le monde s'est parlé et, comme le révélait *Le Soleil* hier, le géant américain US Wind Power présentait, il y a quelques semaines, une proposition pour deux parcs de 50 MW chacun, qui ont en réalité une puissance équivalente à deux centrales de 25 MW chacune, compte tenu des arrêts de vents.

Hydro n'avait reçu aucune proposition pour des éoliennes lorsqu'elle a invité, en 1991, le secteur privé à lui soumettre des projets, dont elle souhaitait acheter la pro-

duction. La société d'État s'était réservé alors de privilégier une production 200 MW à partir de ressources renouvelables, dont l'éolien, sur les 760 MW proposés au secteur privé. Le secteur privé québécois a essentiellement proposé des mini-barrages et de la cogénération, une filière attaquée de toutes parts parce qu'elle est, en réalité, constituée de centrales thermiques plus performantes au plan énergétique.

La proposition de US Wind Power, explique M. Gagnon, pourra s'intégrer facilement dans ce projet d'achats d'électricité car, en plus de pouvoir répondre aux critères techniques du réseau provincial, le prix demandé par US Wind Power se situe entre 4,8 et 5 cents, ce qui correspond aux coûts évités d'autres grands projets, la norme dans ce dossier.

Le projet mis de l'avant par la firme américaine pourrait être couché sur contrat d'ici septembre, au plus tard d'ici le 15 décembre.

«Et nous en serions fort heureux car il semble prometteur», ajoute le porte-parole d'Hydro-Québec.

Le potentiel éolien du Québec est si élevé qu'il dépasse les possibilités restantes de l'hydraulique. La province compte plus de 4000 km de côtes où les vents affichent des vitesses moyennes supérieures à 20 km, soit les meilleurs plages d'exploitation connues pour les nouveaux appareils qui s'ajustent à la vitesse du vent.

Le projet du géant américain devrait se concrétiser l'an prochain, s'il reçoit les autorisations appropriées, et il serait en quelque sorte testé en 1995 pour devenir opérationnel à la fin de cette année-là. La compagnie prévoit un an de recherches pour effectuer une étude de micro-localisation, visant à optimiser l'emplacement de chaque appareil. Pendant ce temps, Hydro-Québec va apprendre à intégrer ce type de production dans son réseau principal et se mettre au fait des technologies de pointe pour arriver.

Savoie promet de protéger le secret fiscal

(LE DEVOIR) Le ministre du Revenu, M. Raymond Savoie, promet de modifier le projet de loi 90 et de lui assortir une réglementation pertinente de manière à protéger le secret fiscal et la vie privée des contribuables.

Ce projet de loi permettrait au fisc de retenir un montant payable par un organisme public à un contribuable, si cette personne a une dette envers le ministère du Revenu, ou si elle a omis de produire, malgré les demandes du ministère, ses déclarations de revenus. Les montants retenus pourraient être affectés directement au remboursement de la dette.

M. Savoie a reconnu hier que le projet de loi peut comporter des dangers ou des ambiguïtés à l'égard de la vie privée. Il soutient qu'il avait déjà résolu de le modifier.

Si le projet de loi est adopté, promet le ministre, «il va rencontrer les normes démocratiques auxquelles nous sommes habitués».

Le ministre souligne en outre que les prestations de nature sociale (aide sociale, les indemnités de la Société de l'assurance-automobile, les remboursements de la Régie de l'assurance-maladie, les prestations de la CSST, etc.), ne seraient pas affectées par ces nouvelles mesures, puisque ces prestations sont insaisissables en vertu de la loi.

LE DEVOIR avait erronément donné en exemple, hier, le cas d'indemnités de l'assurance-automobile pour illustrer les effets du projet de loi.

Cependant, si un individu, ou une entreprise, doit recevoir un chèque du gouvernement pour l'exécution d'un contrat, ce chèque pourra être retenu si ce contribuable a une dette envers le ministère du Revenu.

La Commission d'accès à l'information avait émis un avis disant que cette loi «remettrait sérieusement en cause la protection des renseignements personnels».

LEADERSHIP
«des pétards mouillés»

SUITE DE LA PAGE 1

coeurs de tous ses partisans. «Mes origines sont un argument que certains ne se gênent pas pour répandre», souligne-t-il.

Il faut dire que, dans les deux cas, l'exemple est venu de haut.

Ainsi, alors que des sondages indiquent que plusieurs députés s'interrogent sur la personnalité de Kim Campbell, le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark a lui-même fait, lundi, de la stabilité du caractère de Jean Charest une des principales raisons de son appui.

Et Kim Campbell a elle-même lancé le débat sur les racines québécoises de Jean Charest sur la place publique.

Dans une entrevue la semaine dernière, le ministre a soutenu que les Québécois auraient intérêt à voter pour un premier ministre qui ne serait pas du Québec, affirmant qu'un tel leader serait mieux placé pour défendre leurs intérêts.

Depuis, certains des partisans de Mme Campbell soutiennent à des députés que les Canadiens ne sont pas disposés à voter pour un autre Québécois.

Hier, Jean Charest a avancé que les insinuations qui circulent actuellement à son sujet ne sont que «des pétards mouillés» qui n'auraient pas d'impact sur les résultats du congrès.

Mais dans la capitale fédérale, le ministre Otto Jelinek s'est plaint, au nom du camp Charest, de «l'intimidation et du tordage de bras» auquel se livrerait l'équipe Campbell.

IMMERSION La ministre Robillard refuse de commenter

SUITE DE LA PAGE 1

billard, est elle aussi restée singulièrement discrète, muette, même si le projet de M. Ryan investit sans vergogne ses plates-bandes.

«Dans l'immersion, il y aura des coûts, soit pour l'embauche de spécialistes et l'achat de matériel pédagogique. Mais à date, M. Ryan n'a jamais expliqué comment tout cela sera financé», soutient aussi Mme Diane Drouin, présidente de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

A l'heure du leitmotiv Vivre selon nos moyens, le coût de l'immersion, au-delà de son coût social, a été passé complètement sous le boisseau par son principal promoteur.

C'est pourquoi les commissions scolaires protestantes, qu'on dit si intéressées par l'immersion en anglais dans leurs écoles françaises, se montrent aussi sceptiques face aux élan anglophiles du ministre Ryan.

M. Yves D'Aoust, vice-président de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec (ACSPQ), rigole quand on lui dit que les écoles protestantes profiteraient de la brèche taillée dans la loi 101 pour se convertir illico à l'immersion.

«Ça me fait sourire. Nous n'avons jamais réclamé l'immersion anglaise dans le secteur français et, en plus, ça coûte des sous que le ministre ne nous a jamais offerts», dit-il.

«Les commissions scolaires devront réaliser ces projets avec les mêmes budgets. En général, il faut presque doubler les ressources pour y parvenir. De dire que toutes les écoles vont se bilingualiser, ajoute-t-il, c'est irréaliste. Laissez-moi vous dire que ça ne se fait pas du jour au lendemain, ça demande des moyens énormes.»

C'est pourquoi l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, qui compte 338 écoles abritant 86 800 élèves, dont 30% reçoivent déjà l'enseignement en français, n'a pas fait de l'immersion un cheval de bataille préférant continuer à faire la lutte sur la question du libre choix.

Le même étonnement prévaut du côté francophone. En plus des risques de bilinguisme qu'il fait planer, on s'étonne du vibrant plaidoyer du ministre en faveur de l'immersion en anglais. Cela, au moment même où les 120 minutes «réglementaires» d'enseignement de l'anglais ne sont pleinement dispensées que dans la moitié des commissions scolaires.

Faute de moyens, selon la FCSCQ, plusieurs d'entre elles rognent sur le régime existant, coupant par-ci par-là le temps alloué aux «spécialités» que sont l'anglais langue seconde, les arts ou la musique.

«On a déjà demandé une augmentation des heures d'enseignement au primaire et ça nous a été refusé», rappelle Mme Drouin, présidente de cette fédération.

Pour se conformer à la lettre du règlement, il faudrait ajouter 90 minutes d'enseignement à la semaine scolaire, soutient la fédération. Trois petites demi-heures qui grugeraient 125 millions\$ dans les caisses de l'État. Le ministre de l'Éducation de l'époque, M. Michel Pagé, y avait opposé un nœud catégorique.

«Si une commission scolaire veut à tout prix se convertir à l'immersion, elle devra en assumer totalement les coûts», estime Mme Drouin.

De leur côté, les autres détracteurs du projet de loi 86 et ses amendements portant sur l'éducation (le Parti québécois, l'Alliance des professeurs de Montréal, les cadres de la Commission des écoles catholiques de Montréal, etc.), redoutent que les écoles protestantes ne sautent à pieds joints dans cette brèche pour mouiller à l'anglais les enfants allophones qui en sont maintenant privés par la loi. «La CEPGM (...) pourrait décider de mettre en place des classes d'immersion dans toutes ses écoles françaises, plaçant ainsi, (...), dans une double situation d'immersion, un grand nombre d'élèves allophones dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, ce qui est une absurdité pédagogique», protestait, la semaine dernière à l'Assemblée nationale, le critique péquiste en matière d'éducation, M. Jacques Brassard.

Au surplus, la loi actuelle permet déjà à toute école d'offrir un «bain linguistique» aux étudiants francophones, sorte d'immersion en version accélérée que dispensent d'ailleurs 35 commissions scolaires francophones catholiques et qu'une quarantaine d'autres comptent offrir l'année prochaine.

Alors pourquoi triturer la loi 101, sous le prétexte de ne pas priver les élèves francophones d'un accès plus large à l'anglais, si on peut déjà multiplier les méthodes d'apprentissage? Drôle de détour, disent les opposants à cette chirurgie légale.

A la CEPGM, on ne fait pas de cachotteries. On aimerait bien que les aménagements à la loi 101 donnent une plus grande marge de manoeuvre. Mais sans plus. «Il y a 4 ou 5 ans, on donnait 30 minutes d'anglais à tous les élèves francophones dès la première année. Ce n'est plus le cas parce qu'on respecte la loi à la lettre. Le projet de loi 86 est une façon d'intervenir, mais est-ce la bonne façon? On ne le sait pas», affirme M. Serge Fontaine, directeur régional à la CEPGM.

Mais pour qui alors, si écoles anglophones et francophones n'en réclament pas haut et fort l'existence, le ministre Ryan tient-il tant à investir le terrain de la Charte de la langue française pour améliorer l'enseignement de l'anglais au Québec?

Restent les parents, dit-on, qui réclament à grands cris — à 90% selon un sondage de la FCSCQ — qu'on améliore les cours d'anglais langue seconde au primaire.

La première concernée, la ministre Robillard, se refuse, pour l'instant, à faire tout commentaire sur le grand remue-ménage que fait planer le ministre Ryan sur le curriculum du primaire. Elle s'est limitée à retourner aux tirs nombreux lancés par l'opposition à l'Assemblée nationale la semaine dernière. Aucune réponse donnée sur le pourquoi de la voie juridique empruntée par le ministre Ryan, sinon que le gouvernement «veut donner davantage de moyens pédagogiques à nos commissions scolaires pour mieux enseigner la langue seconde au Québec».



Les parents réclament à grands cris qu'on améliore les cours de langue seconde au primaire.

lo 86 est une façon d'intervenir, mais est-ce la bonne façon? On ne le sait pas», affirme M. Serge Fontaine, directeur régional à la CEPGM.

Mais pour qui alors, si écoles anglophones et francophones n'en réclament pas haut et fort l'existence, le ministre Ryan tient-il tant à investir le terrain de la Charte de la langue française pour améliorer l'enseignement de l'anglais au Québec?

Restent les parents, dit-on, qui réclament à grands cris — à 90% selon un sondage de la FCSCQ — qu'on améliore les cours d'anglais langue seconde au primaire.

La première concernée, la ministre Robillard, se refuse, pour l'instant, à faire tout commentaire sur le grand remue-ménage que fait planer le ministre Ryan sur le curriculum du primaire. Elle s'est limitée à retourner aux tirs nombreux lancés par l'opposition à l'Assemblée nationale la semaine dernière. Aucune réponse donnée sur le pourquoi de la voie juridique empruntée par le ministre Ryan, sinon que le gouvernement «veut donner davantage de moyens pédagogiques à nos commissions scolaires pour mieux enseigner la langue seconde au Québec».

TRAINS

Cinq ans pour la mise en place

SUITE DE LA PAGE 1

CN et le CP n'excluent pas la création d'une structure corporative autonome.

Ce conseil a en main une proposition d'opération du réseau à laquelle ne manque qu'une entente Québec-municipalités sur le financement.

Comme la plupart des lignes visées nécessitent peu de réfection, la facture initiale des investissements nécessaires se limiterait à 110 millions\$ qui seraient essentiellement consacrés à l'acquisition des voitures du réseau Go Transit, de Toronto, à leur réfection dans les ateliers AMF, de Montréal, et à la construction de quais, de gares et de stationnements le long des lignes.

Avec des coûts annuels d'exploitation de 85 à 95 millions\$ pour l'ensemble du réseau et des revenus de 20 à 30 millions\$ provenant des passagers, les transporteurs prévoient tout de même un déficit annuel de 65 millions\$ dont le règlement serait à partager entre les différents pouvoirs publics.

De son côté, le CMTC privilégie plutôt un développement progressif excluant tout déficit. On parle de revenus annuels de billetterie de 25 millions\$ et d'une contribution de 40 millions\$ provenant des sociétés de transport en commun.

Celles-ci n'auraient alors qu'à réaffecter l'équivalent des droits supplémentaires perçus par Québec qu'elles reçoivent via le Fonds d'immatriculation des véhicules automobiles.

Par exemple, pour la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, il s'agit d'une contribution annuelle de 24 millions\$.

La mise en place du réseau projeté pourrait s'étendre sur une période de cinq ans. La mise en service des premiers tronçons sur les rails existants pourrait débuter dès septembre 1994.

Elle permettrait d'accroître de 8 à 20 millions le nombre de voyageurs circulant sur les 365 kilomètres de voies et 12 ponts ferroviaires.

À l'heure actuelle, le Canadien Pacifique exploite déjà la ligne Montréal-Rigaud pour le compte du Conseil métropolitain du transport en commun (CMTC). Québec et Ottawa ont investi plus de 100 millions\$ dans la modernisation de cette desserte.

De son côté, le Canadien National assure la liaison Montréal-Deux-Montagnes pour laquelle Québec a investi 278 millions\$ dans l'acquisition de wagons neufs chez Bombardier et la réfection des infrastructures par CANAC, filiale d'AMF, elle-même une créature du CN.

Le nouveau réseau proposé étendrait trois de ses ramifications au nord: vers Laval, Blainville, Saint-Jérôme (avec une possibilité de raccord avec l'aéroport international de Mirabel), vers Mascouche et vers Repentigny.

Au sud, une ligne rallierait Saint-Bruno et Saint-Hilaire; une autre Deltion, Saint-Jean et Iberville, avec une connexion vers Châteauguay.

Hier matin, le directeur général des services de trains de banlieue du Réseau CP Rail et le président et directeur général de AMF (division commerciale du CN), MM. Raymond O'Meara et Fausto Levy, ont tour à tour fait valoir les avantages de leur proposition.

Ils ont insisté sur la complémentarité avec les services existants, la réduction des coûts par des économies d'échelle, l'intégration tarifaire, la coordination des horaires, la compatibilité des véhicules et la mise en commun des services de marketing et d'entretien.

Outre les avantages écologiques et énergétiques, les promoteurs ont souligné l'impact positif de leur proposition sur l'industrie ferroviaire déclinante dans la région métropolitaine.

Pour sa part, le président du CMTC, M. Robert Perreault, s'est dit confiant de voir le gouvernement débloquer le dossier incessamment.

BAZIN Léger climat d'inquiétude dans la capitale

Suite de la page 1

quitter leur poste et leur bureau et de céder leur place aux personnes nommées par Marc Bazin.

L'annonce de la démission de M. Bazin a été faite à midi en Haïti, déclenchant un léger climat d'inquiétude dans la capitale Port-au-Prince, dans l'appréhension de la suite des événements. Cependant, on ne constatait pas de mouvements de foule ou de troupes dans la ville. «Il y a de l'électricité dans l'air, mais tout est calme», nous a dit un correspondant au téléphone.

Selon des observateurs, la démission de M. Bazin a toutes les allures d'un coup de force de l'État-major militaire, déterminé à se débarrasser d'un premier ministre qui n'avait pas «livré la marchandise». «M. Bazin n'a pas compris jusqu'à quel point ses relations avec l'armée s'étaient détériorées», a fait observer un politicien. Installé à la tête du gouvernement en juin 1992, neuf mois après le coup d'État militaire qui a renversé le président Aristide, M. Bazin a

réussi à mécontenter les militaires, les duvaliéristes et le patronat qui attendaient de lui qu'il fasse lever l'embargo contre Haïti et qu'il obtienne, grâce à ses relations influentes à Washington, la reconnaissance internationale du régime issu du coup d'État.

Or, loin de se résorber, la crise politique haïtienne s'est enlisée et la situation économique du pays s'est considérablement détériorée depuis un an.

Sur le plan des droits et libertés, le bilan n'est pas reluisant non plus. La mission d'observateurs civils de l'OEAE déployée en Haïti depuis mars-avril, a rendu public hier un rapport accablant pour le régime en place: la mission se dit préoccupée par l'augmentation, particulièrement marquée en mai, des violences perpétrées par les zenglendos, ou d'autres groupes de malfaiteurs agissant impunément et apparemment sous le couvert ou avec le consentement des autorités de facto. Le rapport précise: «Le terme zenglendos désigne les malfaiteurs qui se recrutent depuis les po-

pulations marginales des couches populaires, jusqu'aux agents de police, agissant le plus souvent de nuit, en civil, et avec des armes de fonction.»

Port-au-Prince était hier bruyante de rumeurs les plus fantaisistes sur la succession possible de Marc Bazin. Trois scénarios principaux semblaient se dégager: l'armée pourrait se passer d'un «paravent» civil et assumer seule le pouvoir; en consultation avec le Parlement, l'armée pourrait nommer un premier ministre; ou encore remettre en selle l'ancien président provisoire Joseph Nérette. Les noms de Emile Jonassaint, président de la Cour de cassation, et de Georges Henri, lui aussi membre de la Cour de cassation circulent également.

La coalition du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD), qui appuie le président Aristide, souhaite que la Commission présidentielle, dirigée par le père Antoine Adrien, un proche d'Aristide, assume provisoirement le pouvoir exécutif.

La démission de M. Bazin se produit

alors que les États-Unis viennent de renforcer leurs sanctions contre Haïti et que l'Assemblée annuelle de l'OEAE à Managua prône un durcissement de l'embargo, de manière à empêcher la livraison de produits pétroliers en Haïti.

À Port-au-Prince, au milieu de l'après-midi, au moment où prenait effet la démission du premier ministre Bazin, se tenait une rencontre entre l'ambassadeur Redman des États-Unis, le président de la mission de l'OEAE Colin Granderson et des dirigeants militaires. Selon des sources diplomatiques, il devait y être question d'arranger une réunion en Jamaïque à laquelle participeraient le président Aristide et l'État-major militaire.

À des journalistes qui lui demandaient s'il pensait que cette démission pourrait lui permettre de rentrer dans son pays d'ici quelques semaines, le président Aristide, qui assistait à l'Assemblée annuelle de l'OEAE, a répondu: «Quelques jours même.»

Avec la participation de Rachelle Magloire

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9